

### Harcèlement sexuel Plancher glissant... patate chaude...

«Les employeurs devraient traiter ce problème de la même façon qu'ils le font pour un plancher glissant: en faisant de la prévention, sachant que s'il arrive quelque chose de malencontreux à un ou une employée, ils sont responsables», nous dit Diane Giard, du Comité de la condition féminine de la CSN.

La petite enquête qu'a menée Lucie Laurin auprès des nombreuses «autorités» directement ou indirectement impliquées dans «l'affaire Barbera» (voir notre numéro 261) démontre cependant que celles-ci ont plutôt tendance à se «renvoyer la patate chaude» et à s'en «laver les mains».

Page 7

### \$140 pour les pauvres, \$4,365 pour les riches!

Page 9

### La cigale et la fourmi...

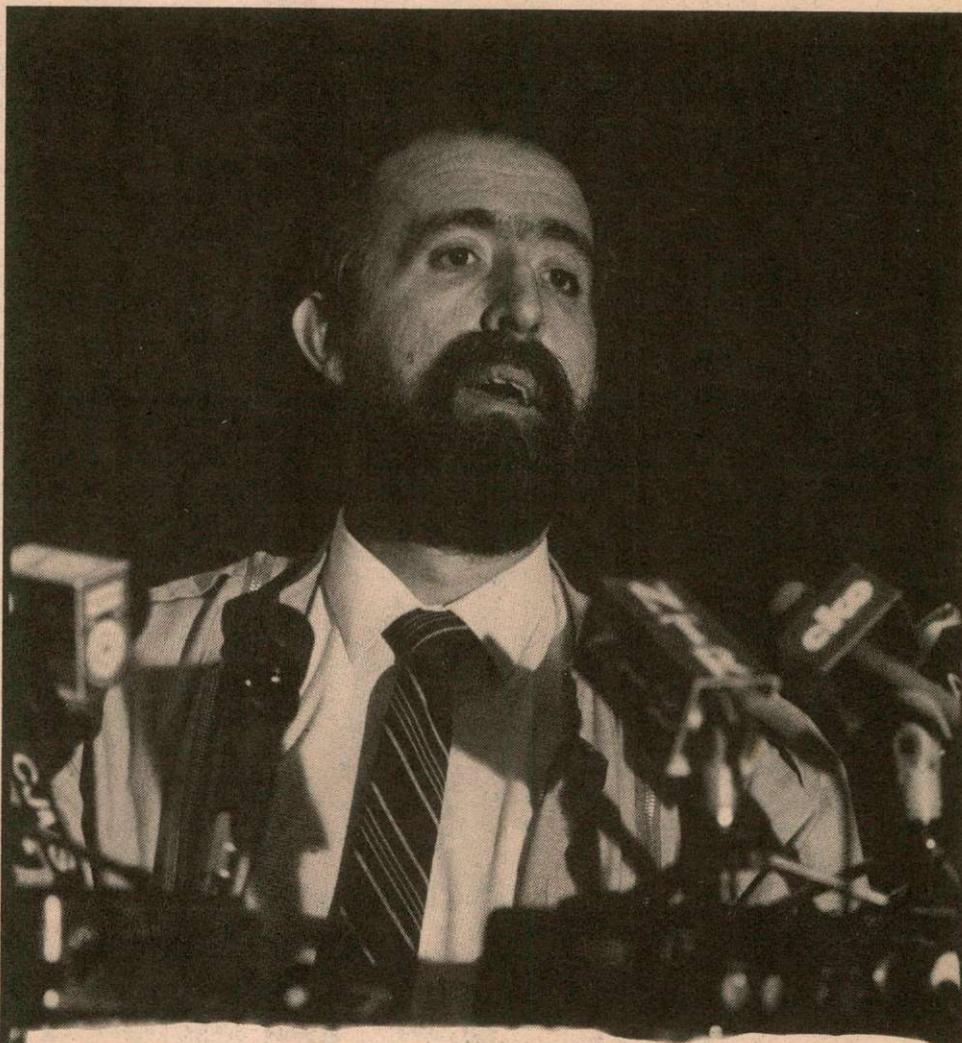
«Ah!... vous chantiez, aux temps chauds...»

La retraite, il n'y a pas si longtemps, vous aviez «bien le temps d'y penser»... Puis, «quand la bise fut venue», c'était en pleine crise économique: négocier ou améliorer un fonds de pension dans la convention, c'était tellement difficile, ça pouvait bien «attendre encore un peu»...

Pour ceux et celles qui ne veulent pas se faire dire: «Eh bien! dansez, maintenant!», la CSN a mis sur pied: BATIRENTE.

Page 12

# L'exécutif de la CSN fait «le point»



«Il n'y a personne, il n'y a aucun groupe, il n'y a aucune force, publique ou occulte, qui empêchera ce mouvement, ses militantes, ses militants, sa direction, d'exercer la totalité de leurs mandats».

Page 3

**Coordination**

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

**Rédaction**

Jean-Anne Bouchard  
Michel Crête  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

et la collaboration  
de nombreuses personnes

**Photographes**

Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Jean-François Leblanc  
Guy Ouellet  
Hélène Rochon (Québec)

**Conception graphique**

Jean Gladu

**Montage**

Mychèle Arbour

**Caricaturiste**

Garnotte

**Composition**

Tricycle compo

**Impression**

Métropole Litho

**Distribution**

l'équipe de distribution CSN  
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

## Cher Arsène, cher Gerry, cher Guy...

### Chers camarades, salut!

J'ai vu dans le dernier numéro de NOUVELLES CSN que je pouvais me servir de notre journal pour communiquer avec vous. C'est avec plaisir, donc, que je profite de cette occasion pour vous adresser ces quelques mots.

D'abord, je vous souhaite d'être en aussi bonne santé que possible, eu égard aux circonstances inhabituelles dans lesquelles vous vous trouvez.

Soyez assurés que tout le monde ici, que ce soit à Montréal, à Québec, à Shawinigan, à Chicoutimi, partout en province, que tout le monde, dis-je, pense souvent à vous: on nous interroge souvent sur votre état. Tout le monde vous appuie également de tout cœur, tout en vous souhaitant un paquet de bonnes choses.

Ici, à la CSN, comme à toutes les années depuis bien longtemps, nous avons procédé à la « rentrée » 1987-88.

C'est ainsi que nous avons passé en revue toute la « programmation » pour l'année en cours. J'ai pas besoin de vous expliquer bien bien longuement que toute l'année va être abondamment parsemée de tout un lot d'opérations toutes plus importantes les unes que les autres, telles que sur le libre-échange, la stratégie de développement économique du Québec, la reconversion industrielle, la réforme du Code du travail, la mise sur pied du REER collectif de la CSN, etc. Avec, bien sûr, en fond de scène la préparation et la tenue du congrès de juin '88.

Comme vous le voyez, nous ne chômerons sûrement pas cette année... En terminant, soyez assurés de tout notre appui et... VIVE LA CSN!

**Martial Laforest,**  
adjoind à l'exécutif

### Chers camarades,

Ça me fait tout drôle d'écrire un mot à quelqu'un à travers Nouvelles CSN. Sur-tout en sachant que c'est « en-dedans » que vous allez le lire. Pour une première fois que j'écris dans notre journal, c'est toute une première!

Pour être bref et sans tomber dans le « mélo », je tiens à vous dire que nous nous ennuyons de vous. Comme le disait une vieille dame que j'ai connue: « c'est toujours

celui ou ceux de nos enfants qui sont absents que l'on aime le plus... »

Je vous assure de mon entière solidarité.

Dans l'espoir de vous revoir au plus tôt,

amicalement,

**Daniel Palardy**

## Écrivez-leur!

**Arsène, Gerry et Guy sont assoiffés de nouvelles de leurs ami-e-s, ainsi que des militant-e-s avec lesquels ils ont déjà travaillé. Et de la lecture, ils ont le temps d'en faire en masse, comme on peut se l'imaginer.**

**Alors, qu'est-ce qui vous empêche de prendre quelques minutes et de leur écrire par le biais de NOUVELLES CSN? Faites-nous parvenir votre prose à NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.**

# Le point

Dans une longue déclaration livrée à l'ouverture du Conseil confédéral, le 17 septembre, l'exécutif de la CSN, par la bouche de son président Gérald Larose, a présenté son analyse de la situation créée par «les événements de cet été», ainsi que des origines de cette situation et des nouveaux enjeux qu'elle met en

lumière. Le lecteur et la lectrice de NOUVELLES CSN trouveront ici un choix des principaux extraits de ce document capital, qui se veut également une sorte de mise au point pour dissiper certaines inquiétudes...

## Sur l'injustice

«À travers tous les événements de cet été, placée à l'arrière-plan comme une immense toile de fond, il y a la question du Manoir Richelieu. Un problème qui, après vingt mois, demeure entier, posé sur notre conscience syndicale et collective avec une constance lancinante, un incessant rappel de valeurs fondamentales.

«Il se trouvera certainement plusieurs adeptes de la «prophétie rétroactive» pour soutenir que telle décision, prise à tel moment, aurait pu être différente, et que telle stratégie, menée autrement, aurait assuré de meilleurs résultats. Peut-être. Sans doute. Mais des conflits aussi sensibles, qui tiennent à bout de souffle celles et ceux qui y sont engagés de toutes les fibres de leur être, qui se transforment petit à petit en souffrance de tous les instants, tout cela ne peut être mis sur un programme d'ordinateur et géré à la manière d'une nouvelle mode à introduire. (...)

«Ce conflit, quelle qu'en soit l'issue, est destiné à passer à l'histoire du Québec. Et cette dernière retiendra certes qu'au point de départ, à la source même, avant que n'arrive tout le reste, il y a eu, sciemment commise par un

propriétaire, une injustice. Et il y a eu, sciemment acceptée par un gouvernement complice, un soutien actif à cette injustice. (...)

«À la suite des longs mois que nous venons de traverser en rapport avec le conflit du Manoir, il y a un droit qui y a trouvé une consécration prestigieuse, s'imposant au-delà de tous les autres, écrasant tous les autres: le droit de propriété.



«Oublié le droit au travail! Nié le droit à la négociation! Rejeté le droit d'association! Jugulée la liberté d'expression! (...)

«Il y a donc, constatée et admise par la majorité, injustice au point de départ. Mais il est en train de se passer ceci de particulier et qui, à vrai dire, est surprenant: à en croire certains, que l'on peut lire et entendre régulièrement, il s'agirait en l'occurrence d'une injustice qui aurait la curieuse propriété de devenir moins injuste parce qu'elle dure depuis trop longtemps.

«Curieux critère, triste réalité!

«On pourra nous dire qu'après tout, il ne s'agit finalement que de trois cents personnes. Et que sur six millions, cela fait tout de même léger. On pourra ajouter qu'à trois cents, ces personnes ont singulièrement dérangé la société depuis qu'elles ont refusé farouchement l'évidence du jour: que le droit de propriété, au Québec, peut s'exercer à peu près sans entraves. Bien plus, c'est tout naturellement que les pouvoirs politiques, judiciaires et policiers se mettent à son service pour que le droit de propriété se maintienne bien au sommet dans la hiérarchie des droits. ▷

«On pourra, dans certains milieux, regretter que notre mouvement n'ait pas encore tout abandonné: la poursuite de cette lutte, et les travailleuses et travailleurs impliqués à leur sort. Désolé, mais ce n'est pas le genre de

la maison!

«On pourra encore trouver que la CSN a déjà suffisamment agacé l'opinion en persistant à dénoncer de toutes ses forces, sur la place publique, l'existence de cette injustice. Il faut convenir

que cette situation ne contribue pas à faciliter la tranquillité de celles et de ceux qui préfèrent ne pas entendre quand il y a des cris de souffrance, ne pas voir quand il y a désolation.»

## Sur l'exercice de nos mandats syndicaux

«Si le président de la CSN, au lendemain de la mort de Gaston Harvey, n'avait pas crié haut et fort, il n'y aurait pas eu d'enquête publique. Cette enquête a pu établir qu'il n'était pas décédé de son propre fait, s'étouffant lui-même en état d'ébriété mais qu'il était au contraire décédé entre les mains de la SQ. Ce procédé, qui consiste à jeter le discrédit sur la victime, est bien connu des femmes: quand elles portent plainte à la suite d'un viol, elles se font régulièrement dire qu'elles ont couru après... Rappelons qu'aux yeux des autorités, il n'y avait pas là matière à poursuite.

«Il en coûte, cependant, pour dire les choses. L'opération actuelle vise essentiellement à miner la crédibilité de cette CSN-là; celle qui, depuis des décennies, prend résolument le parti de

la justice contre l'exploitation, des droits contre les abus. En travaillant à miner la crédibilité de la CSN, des forces occultes tentent de briser cette confiance essentielle chez les membres. Elle tentent de réduire notre capacité d'intervenir avec toute la crédibilité nécessaire sur des dossiers aux conséquences capitales. (...)

«Mais qu'il soit bien entendu et compris dans tous les milieux et par tous les groupes — et je voudrais que sur ce point précis, le message soit absolument et totalement limpide.

«Il n'y a personne, il n'y a aucun groupe, il n'y a aucune force, publique ou occulte, qui empêchera ce mouvement, ses militantes, ses militants, sa direction, d'exercer la totalité de leurs mandats. Il faut que cela soit compris! Il faut que cela soit entendu!

«Nous devons cependant prendre conscience qu'il s'agit d'un défi qui devra être relevé tous les jours, dans toutes nos tâches militantes: nous avons devant nous le défi de l'excellence, que l'on soit élu-e ou salarié-e de ce mouvement. Pour que sa capacité de soutenir les faibles et les plus démunis soit préservée. Pour que sa capacité de négocier les meilleures conditions de travail et de vie de nos membres demeure à son plus haut niveau. Pour que sa capacité de s'opposer aux forces de la réaction et du conservatisme ne soit pas amoindrie.

«Du travail, des difficultés, des efforts: c'est ce qui nous attend. Du courage, de la lucidité, de la rigueur: c'est ce dont nous avons besoin.»

## Sur la responsabilité politique

«Le conflit au Manoir Richelieu, c'est une brûlure pour le Québec, c'est un abcès dans le monde des relations de travail. Ce devrait être une honte pour les démocrates; cela devrait gêner la quiétude installée.

(...)

«La responsabilité politique est capitale dans le pourrissement de la présente situation.

«C'est de toute urgence que le gouvernement Bourassa doit intervenir.

«Lorsque les travailleurs de la STRSM ont voulu recourir à la grève, en 1986, le Conseil des ministres s'est

empressé de leur retirer le droit de grève. Lorsque les employés des autobus scolaires de Terrebonne ont été en grève légale, l'Assemblée nationale s'est réunie d'urgence pour leur enlever, par loi spéciale, leur droit de grève. Quand les travailleuses et les travailleurs des affaires sociales ont menacé de recourir à la grève, une nouvelle loi spéciale particulièrement odieuse, la loi 160, a été adoptée, les menaçant de sanctions excessives. À nouveau, cette année, l'Assemblée nationale s'est réunie d'urgence pour mettre fin à la grève légale des chargé-e-s de cours de l'Uni-

versité du Québec à Montréal.

«Quel gouvernement énergique, quand il s'agit de nier des droits à des travailleuses et à des travailleurs!

«Mais dans le cas du Manoir Richelieu, il demeure scandaleusement lent, craintif. De peur, sans doute, de déplaire au potentat dont on estime les actifs à plusieurs dizaines de millions de dollars? Plus le temps passe, et plus sa responsabilité sociale s'alourdit.»

# Sur le SCRS

«Dores et déjà, une question se pose pour une société démocratique: (...) qu'est-ce qu'un organisme comme le SCRS, qui, de par sa constitution, doit s'occuper de sécurité nationale, fait à l'intérieur d'un mouvement comme la CSN, actif par au moins un agent, mais dont il serait plutôt naïf de croire qu'il s'agit là d'un cas unique?»

(...)  
«Comme il n'est pas donné aux services secrets de tous les pays de s'occuper de grandes questions géo-politiques, mais comme, au demeurant, tous les pays estiment devoir entretenir des services secrets, les nôtres s'occupent de choses et d'autres.

«La chronique, depuis les événements d'octobre 1970, est farcie des hauts faits de ces agents à la recherche d'abord, et à la défense ensuite, de causes plus ou moins nobles. C'est dans cette perspective et animés de cet état d'esprit que nos services secrets ont à leur crédit l'incendie d'une grange, le vol de listes de membres d'un parti politique légalement constitué, la rédaction de communiqués de presse à mettre au compte d'une organisation révolutionnaire, le vol et la distribution de bâtons de dynamite, etc. En ces matières, ne remontent à la surface que ce qui ne peut être contenu. Et on sait que l'essentiel demeure dans des eaux

troubles où ni vous ni moi n'avons accès.

(...)

## Ottawa doit intervenir

«Devant tout ce qui arrive, est-il exagéré du gouvernement canadien qu'il regarde de plus près ce qui se fait en son nom et au nom de la population?»

«Est-il normal de soulever des inquiétudes quant aux risques que font courir aux droits et libertés, aussi bien individuelles que collectives, des agissements de cette nature?»

# Sur certains procédés singuliers

«Nous ne sommes pas dupes des moyens utilisés ces derniers mois par les forces policières pour tenter de jeter le discrédit sur notre mouvement.

«Cela a commencé par l'apparition des accusés, le 5 juin, au Palais de justice de Québec. On les fait alors parader par une porte inhabituelle, permettant ainsi à la télévision de filmer leur arriver en long et en large. (...) C'est ainsi que nos camarades ont passé l'été à défiler, menottes aux poings, aux nouvelles télévisées.

«Même procédé douteux pour les perquisitions spectaculaires du 9 juin (dans les édifices de Montréal et de Québec) pour lesquelles les directions de l'information des médias avaient été averties à l'avance afin de pouvoir «immortaliser» ces images spectaculaires.

«À ces procédés s'en est ajouté un autre, alimenté pendant plusieurs jours par les officines policières et que certains médias à l'éthique profession-

nelle un peu courte ont accepté de relayer: l'arrestation du président de la CSN était imminente. Cela devait survenir dans les prochaines heures. (...)



«Cela s'est poursuivi à la fin juillet alors que la Couronne, pour contourner une ordonnance de non-publication, citait le nom du président dans un présumé complot, mais prenant soin de préciser qu'elle ne détenait pas de preuve pour étayer une accusation.

«De nouveau, au moment des représentations sur sentence dans le dossier des frères Boivin, le 10 septembre, la Couronne a utilisé un procédé pour le moins singulier afin de contourner l'ordonnance de non-publication.

«Les procès vont permettre la clarification de plusieurs données; on comprendra qu'il soit dans l'intérêt d'assurer aux accusés la meilleure défense dans les circonstances, de ne pas faire connaître, un ou deux mois à l'avance, les éléments qui, nous en sommes convaincus, permettront de clarifier le paysage.»

# Sur la violence

« Il y a, dans ce conflit qui ne cesse de durer, des signaux d'alarme que notre société aurait intérêt à saisir. Dont celui-ci, en particulier.

« On a beaucoup fait état de la violence: celle qui se voit, celle qui s'entend, celle qui éclate, celle qui surprend, celle qui saisit, celle qui inquiète et trouble. Celle qui fait peur.

Je réaffirme qu'un mouvement comme le nôtre doit s'acharner à proposer des solutions pacifiques et résister à la tentation de dévier de ces moyens.

## L'autre violence

« Mais il est un autre type de violence: celle qui ne se voit pas, celle qui ne s'entend pas, celle qui n'éclate pas, celle qui ne surprend pas et qui ne saisit pas parce qu'elle est étouffée au quotidien et que de ce fait, elle ne trouble pas, elle n'inquiète pas.

« Cette violence-là, elle est réelle, elle existe. Elle est subie, elle est refoulée. On l'ignore, on la cache. Mais elle est

là, au quotidien, ravalée par des humbles qui ne voient pas les lois, qui ne voient pas la police intervenir afin qu'elle cesse. L'homme ou la femme qui perd sa santé au travail, celle harcelée sexuellement à son emploi sont violenté-e-s.

« Celles et ceux à qui on a volé leur travail, et qui doivent depuis vingt mois vivre la pensée que d'autres, au même moment, occupent leurs fonctions, sont victimes d'une violence au quotidien qui finit par être une blessure qui ne guérit pas. Une blessure que l'on transporte avec soi, en-dedans. Mais cela n'émeut pas, dans les beaux quartiers...

« Au Manoir Richelieu, depuis vingt mois, celles et ceux qui veulent retrouver leur emploi résistent pacifiquement. Malgré les provocations de tous ordres, malgré les ordres de cour, malgré le désordre des lois. À ce titre, ils sont admirables de patience et de contrôle. Pourtant, c'est là une donnée passée inaperçue dans à peu près tous les milieux. »



« Pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur la volonté de la direction de la CSN de poursuivre la lutte engagée, et pour qu'en face, le patronat, les politiciens et la police sachent qu'il n'y a pas de place à l'hésitation là-dessus, j'annonce que je serai à nouveau candidat à la présidence de la CSN au congrès de juin », a déclaré **Gérald Larose** au Conseil confédéral, le 18 septembre.

« Les enjeux sont exceptionnels, a-t-il précisé en faisant cette annonce aussi tôt. J'ai entrepris un travail et j'entends le terminer ». **Gérald Larose** avait fait connaître sa décision aux autres membres de l'exécutif le 20 août. « Il existe une harmonie et une réelle unité à l'exécutif; je souhaite que chacune et chacun prenne la même décision », a-t-il conclu.



# « COMME POUR UN PLANCHER GLISSANT... »

par Lucie Laurin

Pendant que Bernard Barbera harcelait des employées du CLSC de Ste-Thérèse, le conseil d'administration... regardait ailleurs. C'est le choix que fit aussi le Ministère de la Santé et des Services sociaux lorsqu'une travailleuse, en désespoir de cause, le pria d'intervenir. La Commission québécoise des droits de la personne, on le sait, a donné raison aux employées (voir notre numéro 261). Nouvelles CSN a voulu connaître la réaction patronale à cette décision, ainsi que les initiatives qu'aurait dû prendre l'employeur... s'il avait agi de façon responsable.



« L'employeur aurait dû, tout d'abord, accepter les plaintes et enquêter, répond Diane Giard, membre du comité national de la condition féminine.

Mais il a réagi comme beaucoup d'employeurs : il n'y a pas cru ! Le harcèlement sexuel n'est pas encore passé dans nos mœurs comme étant

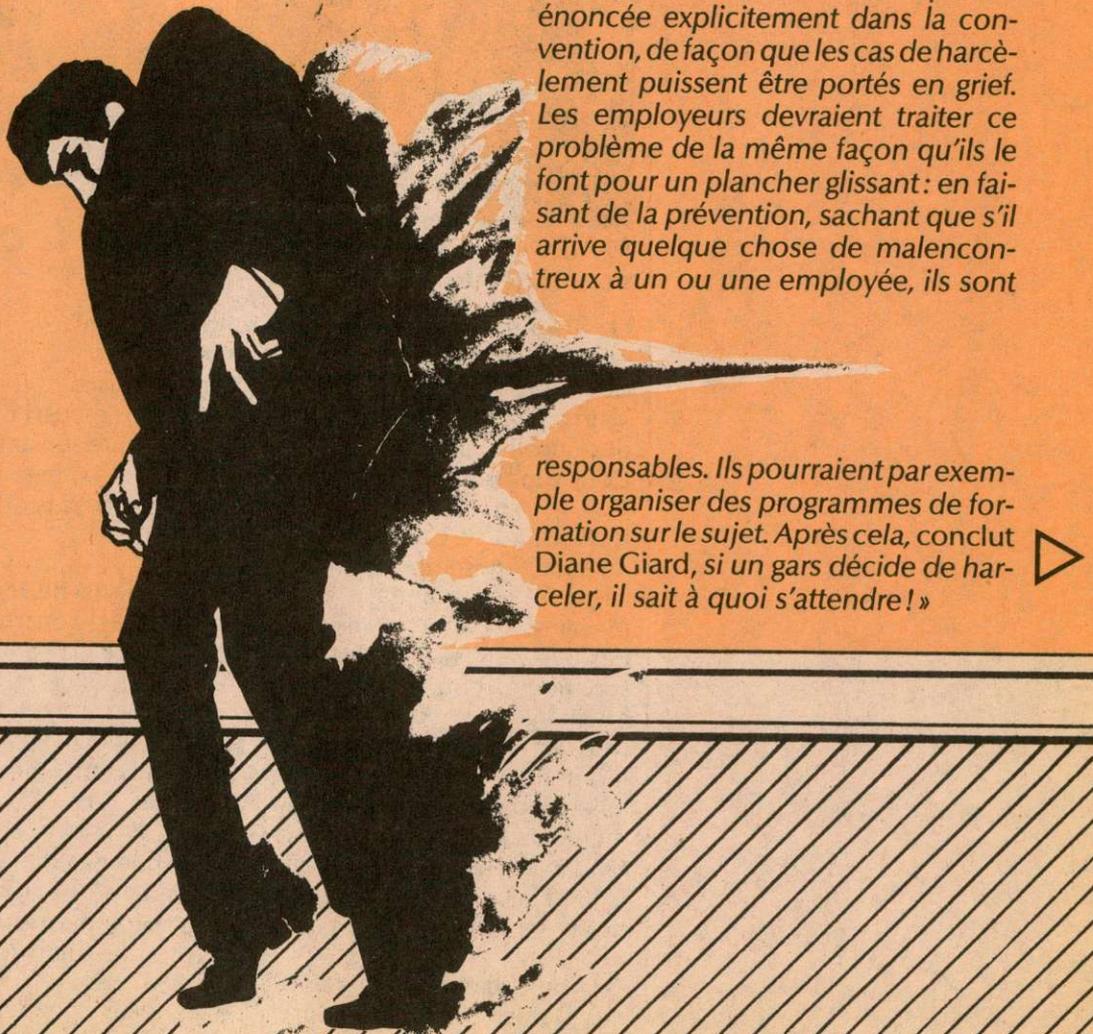
un abus de pouvoir inacceptable. La situation serait différente si la Commission des droits avait des dents, ou si le harcèlement sexuel était sanctionné comme un crime ; mais actuellement, la définition même du mot est laissée à l'arbitraire patronal...

« Le harceleur devrait être congédié ou, à tout le moins, sanctionné, poursuit-elle. Lui confier un poste qui

le met en contact avec des garçons seulement, comme c'est le cas, ne règle pas le problème : quelle sorte d'éducation va-t-il leur transmettre ? Les harceleurs ont des problèmes de comportement ; quand ils sont trouvés responsables, ils devraient être obligés de suivre des sessions de formation et d'information, pour prendre conscience de l'oppression qu'ils font subir aux autres.

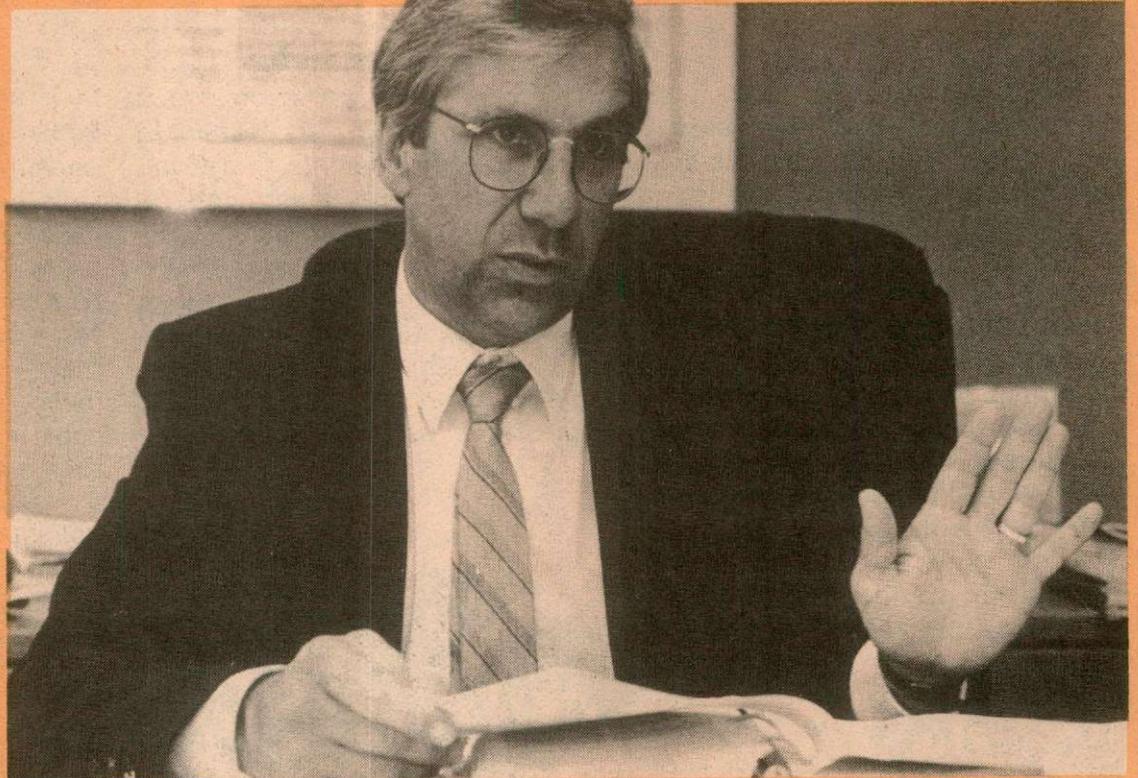
« Il faut en arriver à obtenir une politique sur le harcèlement qui soit énoncée explicitement dans la convention, de façon que les cas de harcèlement puissent être portés en grief. Les employeurs devraient traiter ce problème de la même façon qu'ils le font pour un plancher glissant : en faisant de la prévention, sachant que s'il arrive quelque chose de malencontreux à un ou une employée, ils sont

responsables. Ils pourraient par exemple organiser des programmes de formation sur le sujet. Après cela, conclut Diane Giard, si un gars décide de harceler, il sait à quoi s'attendre ! »



# LA CDP: UNE PERTE DE TEMPS?

Fréquemment blâmée par le passé pour ses procédures interminables, la Commission québécoise des droits de la personne était de nouveau prise à partie récemment dans la cause de harcèlement sexuel incriminant Bernard Barbera et le CLSC de Ste-Thérèse, la plaignante ayant reçu la décision pas moins de trois ans après le dépôt de sa plainte. Nouvelles CSN a rencontré le président de la CDP, M. Jacques Lachapelle.



**M. Jacques Lachapelle, président de la Commission des droits de la personne du Québec.**

**Q: Monsieur Lachapelle, pourquoi une victime de harcèlement sexuel devrait-elle s'adresser à la Commission des droits plutôt qu'à la Cour supérieure?**

**R:** Parce que la Commission a un caractère moins procédural que les tribunaux; ses mécanismes sont moins rigides. De plus, devant la Cour supérieure, toute la preuve est à la charge de la victime, tandis que la Commission, du moment qu'il y a allégation de harcèlement, se charge elle-même de faire enquête, en se rendant sur les lieux au besoin. Enfin, à la Cour supérieure, les délais sont interminables...

**Q: Mais justement, la cause de Denise Lépine a duré trois ans...**

**R:** Oui, mais il y avait beaucoup de témoins à faire

entendre, environ 17. Et les avocats ont demandé des remises plusieurs fois. Il faut tenir compte aussi des règles de procédure servant à mieux protéger les parties: tout cela se traduit par plus de temps!

**Q: Les retards ne seraient-ils pas dus aussi à un manque de moyens de la part de la CDP?**

**R:** Oui, effectivement. Chacun de nos employés a charge d'environ 50 à 55 dossiers, contre 35 à la Commission ontarienne des droits. La normale serait 25 à 30 dossiers. C'est évident que nos employés sont surchargés et en plus, les causes deviennent de plus en plus complexes...

**Q: Revendiquerez-vous plus de moyens devant la Com-**

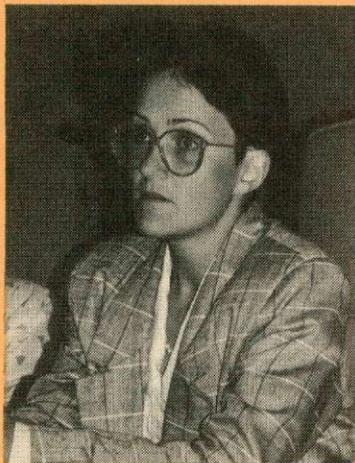
**mission parlementaire des institutions, cet automne?**

**R:** Moi, je ne revendique pas. Je me contenterai d'exposer les faits, en faisant remarquer qu'avec 100 personnes, on peut fournir des résultats pour 110...

**Q: La Commission ne devrait-elle pas avoir le pouvoir d'imposer des amendes?**

**R:** Non, je ne crois pas. Ce serait aller à l'encontre de la philosophie particulière de la CDP, bien énoncée à l'article 81, selon laquelle la Commission tente avant tout d'amener les parties à un règlement; d'ailleurs, environ 50 à 60% de nos dossiers sont réglés à l'amiable. Non, ce serait donner à la Commission une vocation punitive, coercitive, alors que sa vocation première est éducative.

## SI C'ÉTAIT À REFAIRE...



Me Michèle Lefebvre ne l'entend pas ainsi. Elle représentait Denise Lépine devant la Commission des droits: «Aujourd'hui, je n'hésiterais pas un instant, dit-elle. Si un cas semblable se présentait de nouveau, je conseillerais à ma cliente de poursuivre le contrevenant devant la Cour supérieure et de réclamer des dédommagements. Parce que la victime de harcèlement sexuel peut subir des pertes monétaires considérables, si par exemple elle tombe malade, ou qu'elle perd son emploi; sans compter les préjudices moraux!

«Avec la Commission des droits, on perd son temps: ça lui prend des années à rendre une décision et en plus, elle n'a que le pouvoir moral d'attribuer un blâme et de faire des recommandations! C'est la seule commission de son espèce, dans tout le Canada, qui ne peut pas imposer une amende...

«À mon avis, demander à une victime de revivre ces pénibles outrages pendant toutes les années que dure l'enquête de la Commission, puis de patienter encore jusqu'à un an parfois, seulement pour se faire dire qu'elle n'avait pas fabriqué, ça n'a aucun sens, c'est inhumain!»

L'attitude du ministère des  
Affaires sociales:

## ATTENDRE, ET ATTENDRE ENCORE!

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on ne se sent pas plus concerné maintenant qu'au moment des événements: «Pour ce qui est du CLSC de Ste-Thérèse, déclare Jean-Louis Fortier, agent de liaison, le monde est déjà très sensibilisé; ça a paru dans tous les journaux! C'est la responsabilité de l'établissement de donner suite aux décisions de la CDP. Si le problème avait plus d'ampleur, si par exemple on parlait de deux ou trois cas, peut-être que le ministère interviendrait; mais il n'y en a qu'un...»

Nos élus ne se font guère plus de soucis au sujet des actuelles fonctions de M. Barbera: «C'est l'établissement qui est responsable de la nomination de ses employés, le ministère n'a rien à voir là-dedans!», reprend M. Fortier, qui, interrogé sur l'immobilisme du ministère face à la plainte d'une employée du CLSC, répond que la démission du d.g. a suivi de peu cette plainte, et qu'ensuite il a fallu attendre la décision de la Commission. En d'autres termes, le ministère a **attendu** lorsqu'il a reçu la plainte, **attendu** lorsqu'il a appris la démission de Barbera, **attendu** lorsqu'il a appris que la Commission enquêtait, **attendu** lorsque la décision de la Commission a été rendue publique, et il attend toujours...

Pour la Fédération  
des CLSC

## « C'EST DU PASSÉ! »

S'il n'y a pas d'urgence pour l'actuel employeur, pour la Fédération des CLSC, il n'y a rien du tout: «Pour nous, c'est du passé!», lance aigrement Jacques Wilkins, directeur des communications, qui n'a pas apprécié la publicité faite par la CSN à son organisme dans cette cause. «Les personnes impliquées sont parties, ajoutez-il. Quant au harcèlement sexuel dans les CLSC, nous avons signé une clause dans la convention collective; il n'y a qu'à l'appliquer...»

Pour l'Association  
des Centres  
d'accueil

## « UN CONTRE- SENS! »

«Je comprends les inquiétudes de la CSN en apprenant que Barbera est maintenant chargé du suivi des jeunes après séjour dans un centre d'accueil», répond Charles Meunier, directeur des communications à l'Association des Centres d'Accueil du Québec; elles sont justifiées. Et je me pose de sérieuses questions lorsque le ministère répond que ça ne le concerne pas. Il y a un contresens là-dedans: c'est lui qui verse l'argent, pourquoi ne s'intéresse-t-il pas à la façon dont il est dépensé?»

Pour son  
employeur actuel:

## « PAS D'ÉVIDENCE DE RISQUES... »

«Bernard Barbera assure le suivi après séjour de nos jeunes bénéficiaires masculins âgés de 16 à 18 ans, explique Gilbert Cardinal, directeur général du centre d'accueil Les 4 Vents Inc., un poste de professionnel syndicable non-syndiqué. C'est sûr que la décision de la Commission va entraîner une réflexion de ma part comme de celle du conseil d'administration. Mais étant donné qu'il n'y a pas de lien entre sa définition de tâche et ce qui lui est reproché, il n'y a pas d'urgence parce qu'il n'y a pas d'évidence de risque immédiat.

«Le centre d'accueil n'a pas de politique présentement pour contrer le harcèlement sexuel, poursuit le d.g. L'occasion ne s'est jamais présentée d'en adopter une, car il n'y a jamais eu de plainte. Je crois que les valeurs d'égalité véhiculées ici sont une garantie contre la discrimination...»

# \$140 pour les pauvres, \$4,365 pour les riches!

par Jean-Anne Bouchard

« Nous osons espérer que la réforme fiscale, rendue publique en juin dernier par le ministre des Finances M. Wilson, puisse rétablir un minimum d'équité et de progressivité dans notre régime fiscal. Or, il n'en est rien. De toute évidence, l'écart va s'aggraver entre l'impôt payé par les individus à revenu faible et moyen, lequel n'a cessé d'augmenter depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, et celui payé par les sociétés et les individus à revenu élevé ». C'est ce qu'a déclaré la première vice-présidente de la CSN Monique Simard en présentant le mémoire de la centrale devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques, à Ottawa, le 8 septembre dernier.

Examinons les trois grands aspects de la réforme :

- l'impôt payé par les personnes à revenus faible et moyen ;
- l'impôt payé par les personnes à revenu élevé et celle des sociétés ;
- et enfin, l'aspect majeur de la réforme, l'instauration d'une nouvelle taxe de vente et la taxe sur les produits alimentaires.

## La ruse de M. Wilson

Selon François Aubry, économiste à la CSN, il est nécessaire d'analyser les effets de la réforme en regard des budgets du gouvernement conservateur depuis 1984. Certes, ceux et celles qui souhaitent voir leur impôt diminuer seront probablement exhaussés. Mais ne vous réjouissez pas trop vite... Si, dans la première étape de la réforme, le gouvernement entend diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers d'un peu plus de \$2 milliards par année, ces réductions d'impôt n'ont pratiquement aucun effet pour les individus si l'on considère que leur impôt a augmenté du même montant depuis trois ans. De plus, l'aspect le plus choquant et peut-

être le plus surnois de la réforme pour les personnes à faible et moyen revenu est l'introduction, dans la deuxième phase de la réforme, d'une nouvelle taxe à la consommation incluant la possibilité de taxer l'épicerie.

Pourquoi le gouvernement veut-il introduire une nouvelle taxe à la consommation ? Simplement pour combler le manque à gagner de l'État qu'il a créé ces dernières années en réduisant continuellement l'impôt des sociétés d'une part, et, d'autre part, parce que le gouvernement se refuse non seulement à taxer correctement les entreprises mais persiste à refuser de réclamer un impôt minimum aux sociétés.

**De 1983-1984 à 1986-1987, les individus ont vu leurs contributions (impôts directs et indirects) augmenter de plus de \$16 milliard alors que la contribution versée par les sociétés n'a augmenté que de \$2.5 milliards.**

En tout, durant les cinq prochaines années, les sociétés pourront profiter d'une réduction de leurs taux d'imposition qui leur permettra non pas de payer les \$12.2 milliards d'augmentation prévus, mais seulement \$5 milliards. De leur côté, si les particuliers profiteront d'une illusoire réduction d'impôt de quelque \$12 milliards environ pendant la même période, ces réductions ne sont que provisoires puisqu'ils devront déboursier \$6 milliards par le biais de la taxe de vente que veut introduire M. Wilson.

## Qui fera les frais de la réforme ?

Comme l'expliquait la vice-présidente de la CSN au Comité permanent des finances, la réforme ne favorisera d'aucune manière les personnes âgées, les familles ayant des enfants, les femmes et l'ensemble des travailleuses et des travailleurs à revenu faible et moyen. Au contraire, ces personnes en feront les frais. Elle seront les premières et les plus durement touchées par les taxes à la consommation qui vont diminuer d'autant leur pouvoir d'achat. Le crédit d'impôt proposé comme mesure



compensatoire pour amortir les effets de la nouvelle taxe à la consommation ne saurait être suffisant. Ce n'est pas un crédit d'impôt annuel qui permettra aux gens plus démunis de mieux manger, de mieux se loger, de mieux se vêtir! On peut ajouter que le gouvernement devra dépenser des millions en publicité seulement pour faire connaître l'existence du crédit d'impôt. La CSN s'oppose farouchement à l'instauration de toute nouvelle taxe de vente.

### **Réduction d'impôt et investissements? Aucun rapport!**

Sur la question de l'emploi, la CSN se déclare en profond désaccord avec les arguments du gouvernement qui, en ne taxant pas les sociétés, prétend créer un climat favorable aux investissements et favoriser la création d'emploi. Le gouvernement préfère s'en remettre entièrement à l'entreprise privée au lieu de faire de notre régime fiscal un levier pour le développement économique des régions. Le gouvernement fédéral s'est ainsi refusé à introduire dans sa réforme un impôt minimum pour les sociétés.

...«Plusieurs études au Canada et aux États-Unis ont démontré que la relation entre des réductions d'impôt et l'investissement n'existe tout simplement pas. La décision d'investir repose essentiellement sur les opportunités d'investissements et sur les profits escomptés de tels investissements et non pas sur le capital disponible. D'autres études ont aussi démontré que les sommes consacrées par les gouvernements aux abris fiscaux sont de beaucoup supérieures aux investissements».

**En 1983, sur un total de 320,000 entreprises, 110,000 n'ont pas versé un sous d'impôt. Après la réforme, 60,000 entreprises au Canada pourront encore échapper au fisc.**

*La contribution des sociétés aux revenus de l'État est en chute libre depuis trois ans, ayant passé de **20,3% en 1984-1985 à 15,6% en 1987-1988.***

*En 1991-1992, la contribution des entreprises aux reve-*

*nus de l'État atteindra les **17,2%.** Même après la réforme, les entreprises ne paieront pas la part d'impôt qu'elles payaient en 1984 lors de l'élection des conservateurs.*

*En même temps, les personnes à revenu élevé ont profité d'un certain nombre de nouvelles mesures dont l'exemption à vie sur les gains de capitaux n'est certes pas la moindre.*

### **Les coupures depuis 1984**

En contrepartie, depuis 1984, le gouvernement n'a pas hésité à couper dans les services d'aide et à augmenter les taxes indirectes sans égard pour les personnes à faible revenu ou à revenu moyen, récupérant de cette manière les

impôts que les sociétés auraient dû payer. Pensons simplement à l'augmentation de la taxe de vente, à la désindexation partielle des allocations familiales et de la table d'impôt, à l'abolition du dégrèvement fiscal de \$50 par adulte, etc. Pour les plus démunis, la réforme fiscale de M. Wilson ne change rien, ils feront inévitablement les frais de la réforme.

*Avec la réforme fiscale de M. Wilson les gens déjà riches verront leur pouvoir d'achat s'accroître. Les ménages gagnant **moins de \$15,000** annuellement toucheront une diminution moyenne de **\$140** tandis que les ménages gagnant plus de **\$100,000** verront leur impôt diminuer d'un montant 31 fois plus important, soit de **\$4,365.***

## **Les recommandations de la CSN**

La CSN considère que l'impôt des particuliers doit devenir la pièce maîtresse de notre régime fiscal. Pour ce faire, il est nécessaire que la fiscalité soit mise au service des individus. Dans cet esprit, la CSN a déposé cinq recommandations portant sur l'impôt des particuliers et suggéré des mesures visant à se servir de la fiscalité pour créer des emplois et stimuler les économies régionales.

Pour soutenir les personnes à revenu faible et à revenu moyen, la CSN croit nécessaire:

- 1- que les revenus des particuliers, indépendamment de leur source, soient soumis à l'impôt et que toute exemption pour les revenus provenant de gains de capitaux soit éliminée;
- 2- que l'ensemble des dépenses fiscales pour les individus soient consacrées à l'instauration d'un régime de crédit d'impôt mensuel remboursable pour chaque adulte au Canada;
- 3- que les dépenses fiscales liées au soutien des enfants soient abolies et servent à améliorer le régime d'allocations familiales universelles, ainsi que le crédit d'impôt pour enfant qui ne sera qu'à partir du seuil correspondant au revenu familial moyen;
- 4- que l'ensemble des crédits d'impôts et des allocations familiales soient indexés annuellement selon l'évolution de la richesse nationale per capita, et que l'indexation des allocations familiales soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1986;
- 5- que la table d'impôt actuelle soit restructurée de façon à assurer que les personnes ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté ne soient pas soumises à l'impôt sur le revenu et que la table d'impôt soit indexée.

# Tout à coup, bang!..., la retraite!

par Jean-Pierre Paré

Il y a 20 ans, c'était un sujet dont on n'entendait pratiquement jamais parler: la retraite. Ces récentes années, l'âge moyen de la population ayant considérablement augmenté, c'est devenu une question d'actualité quotidienne, une préoccupation importante. À la CSN comme ailleurs. BATIRENTE, le nouveau REER collectif de la CSN, est la réponse de notre centrale à cette préoccupation. Une réponse syndicale, une réponse taillée sur mesure.



Léopold Beaulieu

Une étude effectuée par la Coordination inter-fédérations du privé (CIFP) et notre Service de recherche démontre que 42% des syndicats de ce secteur affiliés à la CSN n'ont pas de fonds de pension dans leur convention collective. Tous ces travailleurs ont donc de fortes chances de se retrouver «gros Jean comme devant» lorsque sonnera l'heure de la retraite et de venir gonfler la proportion actuelle (les deux tiers) des personnes âgées qui touchent un «supplément de revenu garanti» à cause de l'insuffisance de leurs revenus de retraite.

Qui plus est, la même étude démontre que dans 40% des régimes supplémentaires de rente (RSR) existants, nos membres en sont insatisfaits parce qu'ils en jugent les bénéficiaires insuffisants. Et à peine 30% de ces régimes sont sous contrôle syndical.

«BATIRENTE s'adresse précisément à ces membres de la CSN qui n'ont rien ou qui sont mal équipés en vue de leur retraite, explique le trésorier de la CSN Léopold Beaulieu, un des principaux architectes du projet. Nous évaluons que sur les quelque 6,000 régimes supplémentaires de rentes qui existent au Québec, à peine une soixantaine sont vraiment valables. Tous les autres sont donc susceptibles d'être intéressés à BATIRENTE. Ce qui ne signifie nullement qu'ils abandonneront leur RSR parce qu'ils auront adhéré à BATIRENTE. Cela doit s'examiner cas par cas. Mais de façon générale, je pense que BATIRENTE sera plus avantageux que les RSR».

**NOUVELLES CSN: Quels sont ces avantages?**

**Léopold Beaulieu:** D'abord, la transférabilité des argents. Dans un fonds de pension traditionnel, l'em-

ployé-e de plus de 45 ans ne peut en sortir ses avoirs. Alors qu'avec BATIRENTE, il pourra soit les y laisser, soit les transférer dans le RSR de son nouvel employeur, soit carrément les retirer, en tout temps. Sans compter que notre formule élimine les risques de tout perdre dans le cas où un employeur qui ferme ses portes refuse de respecter ses engagements envers le fonds de pension, par exemple.

Deuxième avantage, c'est le contrôle **individuel** du participant ou de la participante sur la gestion de ses contributions. C'est lui qui décide de la répartition de ses contributions à l'intérieur des différents véhicules de placement, selon sa situation personnelle et ses besoins.

Troisième avantage, enfin, c'est le contrôle de l'assemblée générale des participant-e-s sur la réglementation du fonds, tant sur celle du fonds national que sur celle qui gouverne l'adhésion locale des individus ou du syndicat lui-même: les conditions d'admission et de retrait, par exemple. De plus, cinq des huit membres du comité national sont élus directement par l'assemblée générale des participants, les trois autres étant nommés par l'exécutif de la CSN. Pour le premier mandat, il s'agit de moi-même, de Claude Rioux, économiste à la CSN et coordonnateur du CIFP et Jacques Allard, militant du syndicat d'entretien de la STCUM où il est responsable syndical du fonds de pension depuis plusieurs années.

En résumé, les trois grandes préoccupations qui ont présidé à la construction de BATIRENTE sont la sécurité de son rendement, la fiabilité de son fonctionnement et le contrôle démocratique de sa structure et de sa gestion.

**NOUVELLES CSN: D'où vient l'idée de ce REER collectif?**

**Léopold Beulieu:** Cela s'inscrit dans les orientations de la CSN répétées depuis de nombreuses années, dans le sens de s'impliquer davantage dans le processus des décisions qui touchent nos épargnes collectives, qu'elles soient canalisées à la Caisse de dépôt du Québec, dans les fonds de pension ou dans les REER. La crise économique a encore accentué davantage cette nécessité ressentie par les membres de mieux s'équiper en matière de sécurité de revenu pour la retraite. Le travail s'est donc amorcé à l'exécutif en 1983, puis le mandat a été confirmé par les Congrès de 1984, 1985 et 1986.

Il faut souligner par ailleurs que la CSN et ses syndicats ont toujours négocié, ou tenté de négocier, des fonds de pension (ou RSR) pour nos membres. **Il y a là des milliards de dollars qui nous appartiennent collectivement et sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Or, contrôler nous-mêmes ces épargnes, ça signifie d'une certaine façon affaiblir le Capital.** Sans compter qu'il est tout à fait de notre intérêt, en tant que travailleurs et travailleuses, d'assurer nous-mêmes la sécurité de ces épargnes et de leur rendement.

**NOUVELLES CSN: Certains diront que BATIRENTE est à la CSN ce que le Fonds de solidarité est à la FTQ...**

**Léopold Beulieu:** Comparer les deux, c'est comme comparer une pomme et une orange. Premièrement, les conditions de placements ne sont pas du tout les mêmes, ne serait-ce qu'en regard de la souplesse, de la flexibilité de ces placements que permet BATIRENTE, ou encore de leur contrôle direct par les participant-e-s, ce qui n'existe pas au Fonds de solidarité. Deuxièmement, les objectifs de l'un et de l'autre sont totalement différents: BATIRENTE n'est pas du tout un fonds de capital de risque, bien au contraire...

**NOUVELLES CSN: À combien de dollars, ou de participants, a été fixé l'objectif de départ, ou le «seuil de rentabilité»?**

**Léopold Beulieu:** Nous ne recherchons pas d'objectifs précis là-dessus.

Mais nous avons la conviction qu'avec un taux de 42% de syndiqués qui n'ont absolument aucune protection de revenus pour leur

### Quelques détails

- Il n'y a aucun frais d'inscription (ou de retrait) pour les membres ou les syndicats qui adhèrent à BATIRENTE.
- Il n'est pas nécessaire de demeurer membre de la CSN, ou d'avoir une clause à cet effet dans sa convention collective, pour adhérer à BATIRENTE.
- BATIRENTE offre les mêmes avantages fiscaux que tous les autres REER. On s'attend à ce que le rendement des placements soit tout à fait comparable à ce qui se paye ailleurs sur le marché.
- Pauline Gadbois, de Montréal, est la gagnante du premier prix du concours pour le choix du nom du REER collectif de la CSN (voir notre numéro 261). Les gagnants des deuxième et troisième prix sont Normand Paradis, de Saint-Alexandre de Kamouraska, et Jean-Guy Roy de Saint-Nicholas.

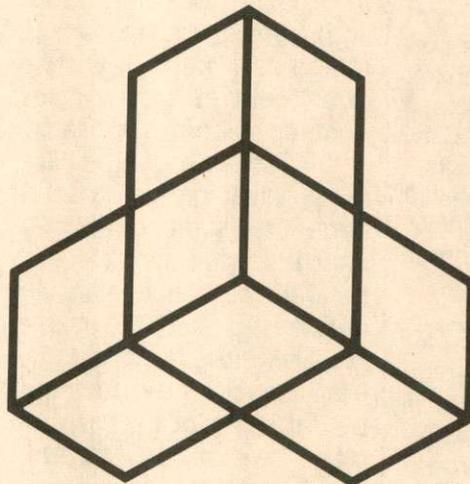
retraite, BATIRENTE correspond à un besoin réel et qu'il recevra donc une réponse en conséquence de leur part. Nous savons, par exemple, que des groupes ont placé leur argent aux caisses CSN de Québec ou de Montréal en attendant que BATIRENTE soit accessible. Autre exemple: la quasi totalité des syndicats de l'hôtellerie qui ont négocié cet été pour leurs 4,000 membres ont obtenu une clause leur permettant d'adhérer à BATIRENTE, avec même un supplément de salaire de 1% versé par l'employeur.

**NOUVELLES CSN:** Justement, quel est le rôle du syndicat local, là-dedans?

**Léopold Beulieu:** N'importe qui peut adhérer à BATIRENTE sur une base individuelle. Mais on peut aussi le faire sur une base collective. À ce moment-là, le syndicat a pour rôle de négocier une clause de déduction à la source du montant

fixé par l'assemblée. Ce montant est versé par l'employeur, avec le supplément de salaire négocié en plus s'il y a lieu, à BATIRENTE, c'est-à-dire à son fiduciaire, en l'occurrence la Mutuelle SSQ. Celle-ci est gardienne des sommes ainsi versées, lesquelles sont ensuite placées par nos conseillers en gestion, la firme Les conseillers financiers du St-Laurent, avec laquelle la CSN fait affaire depuis 25 ans et qui administre déjà une partie du fonds de pension des employés de la CSN. Les liquidités et les dépôts à terme seront déposés aux deux caisses populaires CSN.

C'est également l'assemblée générale du syndicat qui a alors la responsabilité d'adopter les règlements d'adhésion (et les conditions de retrait) de ses membres à BATIRENTE; règlements qui, évidemment, ne doivent pas entrer en conflit avec ceux, plus larges, du REER national.



**BÂTIRENTE**

# 50 ans Ça se fête!

par Henri Jalbert

**Saviez-vous que** c'est dans les moulins de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi qu'au tout début du siècle les travailleurs du Saguenay furent rémunérés pour la première fois en argent? Ou'au paravant, ils n'avaient connu, pendant des décennies, que le système des «pitons» de la compagnie Price? Que ces «pitons», sorte de coupons sur lesquels étaient inscrits des montants en monnaie courante, pouvaient être échangés contre des marchandises, proportionnellement à la valeur indiquée, uniquement dans les magasins appartenant à la famille Price?

**Saviez-vous que** la Fédération catholique des employés de pulperies et de papiers du Canada fut la toute première fédération professionnelle de la CTCC? Que sa constitution, rédigée en mars 1923, servit de modèle à toutes les autres fédérations? Que, par la même occasion, furent pensées et mises au point pour la première fois les structures servant encore aujourd'hui de base à toute l'organisation de la CSN, notamment cette triple affiliation de chaque syndicat local à une fédération professionnelle, à une centrale et à un conseil central ou régional?

**Saviez-vous que** les syndicats de la pulpe et du papier se trouvaient, dès le début des années '20, à l'avant-garde des luttes pour la protection de l'environnement et de la santé des travailleurs? Qu'au congrès de fondation de la CTCC, tenu à Hull, ils firent adopter une résolution afin que le Bureau d'hygiène de la province de Québec oblige les compagnies à éliminer les odeurs malsaines dégagées par la cuisson du bois?

La Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) fête cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. Une date historique pour cette organisation syndicale qui compte maintenant huit syndicats qui ont aussi franchi le cap des 50 ans: ceux de Consol à Port-Alfred, d'Abitibi-Price à Kénogami, d'Abitibi-Price à Alma, de Cascades (anciennement Price) à Jonquière, de Scott à Crabtree, de Kruger à Bromptonville, de Donohue à Clermont, et des usines Domtar de Donnacona.

Au cours d'une fête qui a réuni près de 600 membres des syndicats, de la FTFPF, du Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean et de la CSN, le 12 septembre à Chicoutimi, le président de la FTFPF, Georges Cantin, a souligné cette première dans la région par l'inauguration de deux centres portant les noms de militants syndicaux.

C'est ainsi que l'édifice du syndicat de la Consol à Port-Alfred s'appelle maintenant le Centre syndical Victor Dahl, du nom de l'ancien président de la FTFPF, et que l'édifice, situé à Kénogami, dans lequel on retrouve entre autres les locaux des syndicats de Cascades et d'Abitibi-Price, s'appelle maintenant le Centre syndical Henri Vachon, du nom d'un militant syndical encore actif, qui fut entre autres président du syndicat de Kénogami, président du Conseil central du



## Les racines les plus profondes

Pour la première fois, le président de la CSN, Gérald Larose, se retrouvait à l'Intérieur de la Vieille Pulperie de Chicoutimi, là où les racines les plus profondes de la CSN se trouvent. Selon certains, lors du Congrès de fondation de la CSN, le syndicat de la Pulperie était à ce moment le syndicat le plus ancien.



## Inauguration du Centre syndical Victor Dahl

Dans l'ordre habituel: le président du Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean, Serge Lemelin; le président du syndicat de la Consol de Port-Alfred, Euclide Richard; le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), Georges Cantin; Mme Victor Dahl; et la vice-présidente de la CSN, Monique Simard.

Suite en page 19

# DANGER

# LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



N° 9 • Sept. 1987



# Le libre-échange canado-américain des services

1

## UN EXEMPLE À SUIVRE POUR LES USA

L'industrie des services est le fer de lance du commerce international américain. Un accord avec le Canada servirait aux É.-U. à démontrer aux négociateurs du GATT jusqu'où peut aller la libéralisation du commerce des services à travers le monde.

## POUR NOUS, DES CONCESSIONS

Le libre-échange des services demanderait des concessions importantes au Canada. Il faudrait abandonner le contrôle des investissements, déréglementer les industries de services comme aux États-Unis et ouvrir notre marché aux grandes entreprises américaines.

### EMPLOIS AU QUÉBEC EN 1987 ET SOLDE\* DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN DANS CERTAINES INDUSTRIES DE SERVICE

	Emplois (milliers)	Solde commercial millions \$ (déficit)
<b>Total services</b>	<b>1 727</b>	<b>(2 390)</b>
Transport	103	( 104)
Télécommunications	42	102
Finance et assurance	127	( 147)
Services commerciaux	815	(2 241)
• aux entreprises	125	(1 801)
• autres		( 440)
Administration publique	157	

\* Données pour 1984  
Source : Statistique Canada

2

## DÉFICIT COMMERCIAL ET PERTES D'EMPLOIS

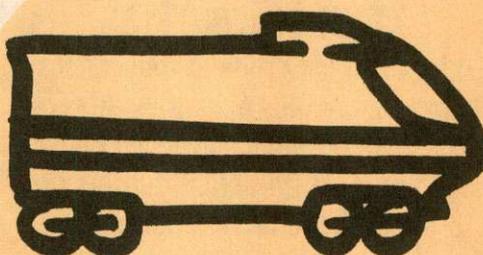
Nous encaissons un déficit de près de 2,5 milliards de dollars (en 1986) sur les échanges de services avec les États-Unis, principalement dans le secteur des services aux entreprises. Les filiales américaines de l'industrie manufacturière effectuent les deux tiers des importations de services. Avec la levée des barrières réglementaires, elles auraient une liberté d'action encore plus grande, et la situation ne pourrait qu'empirer. À chaque fois que le déficit commercial augmente, des emplois sont perdus ici à cause des importations en provenance des États-Unis.

## 400 000 EMPLOIS TOUCHÉS DIRECTEMENT

Les services comptent 1,7 millions d'emplois au Québec, plus de 70% de la main-d'œuvre. Près de 400 000 emplois seraient directement touchés par le libre-échange appliqué aux secteurs du transport, des télécommunications, de la finance et des services aux entreprises.

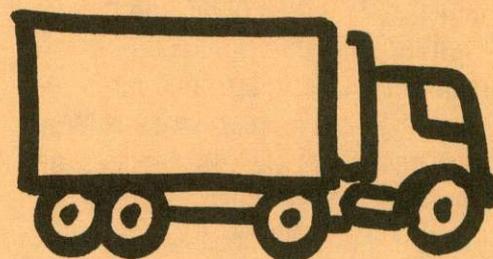
## ...PAR LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Le commerce canado-américain des services est fortement dominé par nos voisins du Sud. Les industries éventuellement impliquées dans le libre-échange produisent toutes, à l'exception des télécommunications, des déficits commerciaux importants.



### Le train

Le chemin de fer serait le mode le plus touché au Québec par un accord de libre-échange. Selon les évaluations du CN et du CP, rencontrer la concurrence américaine implique une réduction des coûts d'opération de 30%. Il faudrait diminuer la taille des entreprises canadiennes, démanteler le Canadien national et abandonner une grande partie des voies secondaires avec la levée des subventions croisées. Avec la déréglementation, la perte du marché canadien découlant du libre-échange mettrait 6 000 emplois sur la voie d'évitement au Québec.



### Le transport routier

Le camionnage québécois ne peut simplement pas relever le défi de la concurrence des géants américains comme Yellow Freight System ou Roadway Express, dont les chiffres d'affaires respectifs dépassent en un an l'ensemble des revenus de l'industrie au Québec. Au niveau des coûts d'opération, les transporteurs canadiens souffrent d'un désavantage de près de 20% sur le carburant, les taxes et la main-d'œuvre. Les entreprises américaines se sont déjà emparé du camionnage international au Québec, suite à la déréglementation de l'industrie. Advenant le libre-échange, le pire est à craindre car le transport par camion est une activité intensive en main-d'œuvre. Près de 4 000 emplois pourraient disparaître dans l'industrie avec la mise en place du libre-échange.

## Le transport

Le libre-échange implique la déréglementation et la privatisation des sociétés d'État qui font une concurrence déloyale aux firmes américaines.

Nos entreprises exigent qu'on les dispense de l'obligation de financer le service aux régions à partir des profits qu'elles font sur les réseaux plus rentables.



## Les télé-communications

Le surplus commercial du Canada provient essentiellement de l'obligation faite aux entreprises américaines d'utiliser les réseaux canadiens pour transmettre l'information sur notre territoire. Au niveau du traitement des données, la Loi sur les banques oblige le maintien de fichiers-clients complets pour fins d'inspection. Ce sont les services spécialisés (améliorés) qui seraient touchés en premier lieu par un accord. Il en résulterait une guerre des tarifs interurbains, qui représentent une large part des coûts de ces services de transmission et de traitement de l'image et des données. Les grandes entreprises pourront avoir recours aux réseaux américains, affaiblissant ainsi la santé financière des entreprises canadiennes. La réduction des coûts est déjà amorcée. Le nombre de techniciens et de techniciennes à l'emploi de Bell Canada au Québec a diminué de 17% depuis 1980. Le libre-échange empirerait la situation.



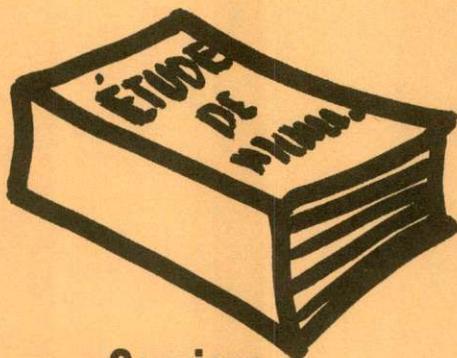
## Finance et assurance

Le libre-échange permettrait aux banques d'ici d'ouvrir des succursales aux États-Unis, mais elles ne

pourraient pas couvrir tout le territoire à cause des limites imposées par les États.

Au Canada, le gouvernement fédéral a déjà autorisé le décloisonnement des activités bancaires, d'assurances, de fiducie et de courtage d'actions. Cela permettra aux entreprises américaines de jouer sur tous les tableaux, ce qui n'est pas possible aux États-Unis.

La vague de fusions, d'associations d'entreprises et le redéploiement du personnel qui suivra n'augurent rien de bon pour les emplois de bureau de ce secteur, occupés avant tout par des femmes.



## Services aux entreprises

En incluant les droits et redevances de production, les échanges de services aux entreprises avec les États-Unis amènent un déficit de plus de 1,8 milliards de dollars par an.

Les principales barrières au commerce sont les politiques d'immigration qui empêchent la mobilité de la main-d'œuvre et les exigences locales imposées aux investissements américains. La levée de ces barrières permettrait aux Américains de drainer encore plus de contrats de recherche et de gestion octroyés par leurs filiales au Canada.



## Les services publics

Historiquement, le Canada a opté pour un modèle de développement laissant une plus large place au secteur public qu'aux États-Unis.

La part des administrations publiques dans l'emploi total est de 20% au Canada contre 16,7% aux États-Unis.

Le libre-échange risque de provoquer des pressions accrues — à la baisse évidemment — sur le degré d'intervention publique dans l'économie canadienne.

Les pressions en faveur d'une diminution des coûts sociaux, de la déréglementation et de la privatisation risquent donc de s'accroître en contexte de libre-échange.

Des programmes de sécurité du revenu, de santé publique ou d'éducation pourraient se voir contestés par les entreprises cherchant une diminution des coûts sociaux de leurs opérations.

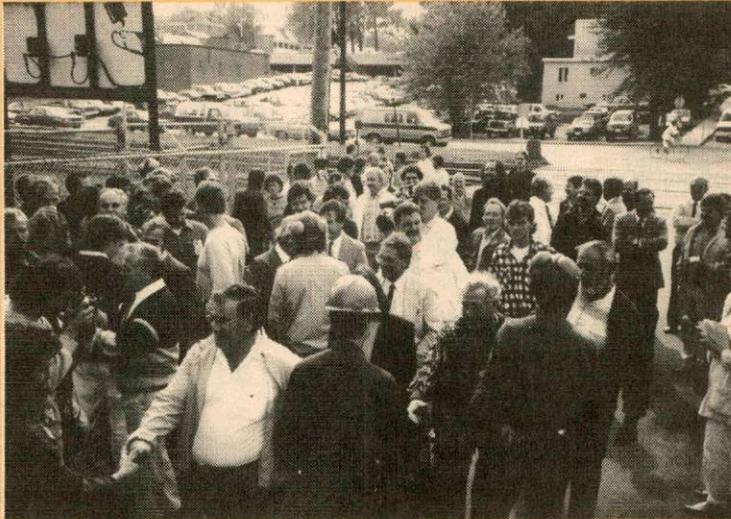
Or, dans ces domaines, l'assujettissement de nos politiques aux normes américaines n'a rien de trop aguichant.

(À SUIVRE)

Saguenay Lac-Saint-Jean et vice-président de la CSN.

Durant la semaine qui a précédé, plusieurs autres activités se sont déroulées à Alma, Jonquière, Kénogami et Port-Alfred: visites des usines, réceptions par les autorités municipales, lancement du livre racontant l'histoire de la FTPF, etc.

Une seule ombre au tableau: le refus de la Consol d'être associée de quelque façon à ces fêtes. Plutôt qu'une visite de l'usine, ce fut donc une «rencontre historique» à la barrière d'entrée de la délégation de la CSN et de la FTPF avec un groupe de travailleurs de l'usine.



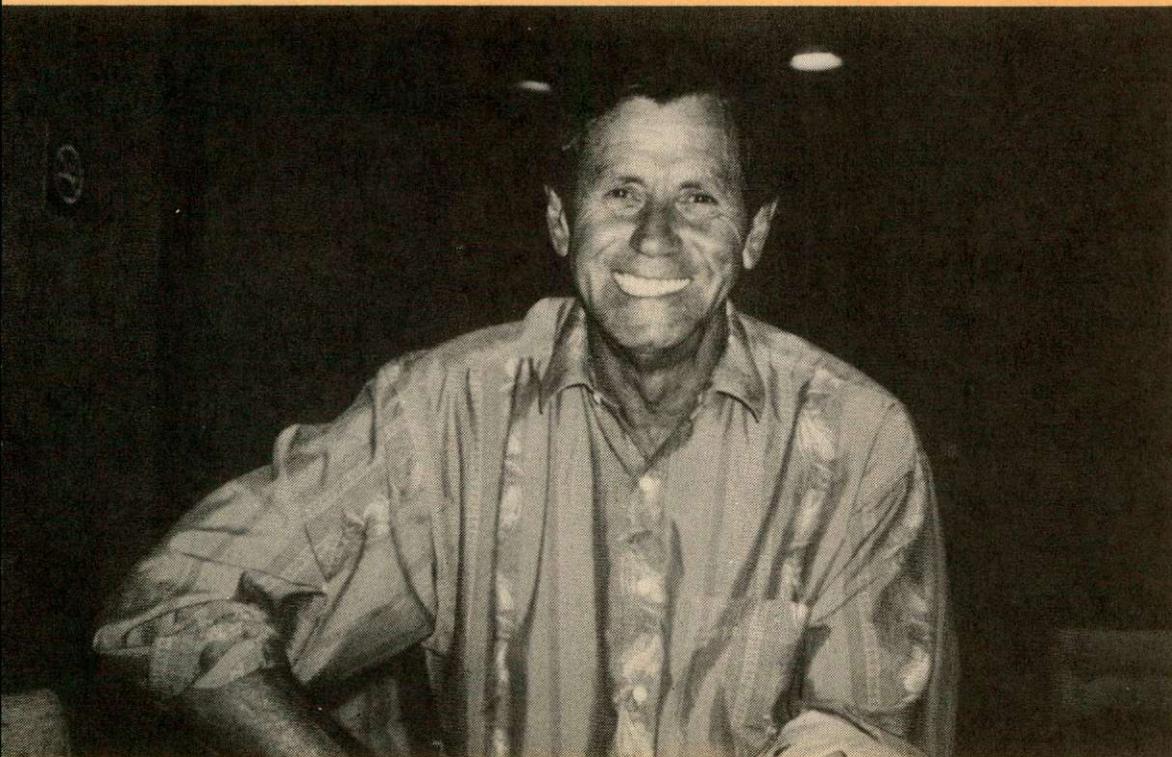
**Une rencontre historique**  
À la barrière d'entrée de l'usine de la Consol.

**Saviez-vous que,** dès 1939, la Fédération du papier se battait pour que le travailleur accidenté puisse choisir librement le médecin qui l'examinerait et le soignerait?

**Saviez-vous que,** cette année-là, le salaire horaire moyen d'un manoeuvre dans l'industrie du papier journal était de 38 cents, et celui d'un conducteur de machine à papier, de \$ 1.44? Que le conducteur québécois gagnait en moyenne deux cents de plus que son homologue ontarien, tandis que le manoeuvre québécois gagnait onze cents de moins que son homologue ontarien?

**Saviez-vous qu'en** 1942-43, sept syndicats affiliés à la Fédération du papier ont déclenché des grèves de reconnaissance syndicale? Que la plus importante d'entre elles, celle des usines Price en 1943, marque un tournant majeur dans toute l'histoire du Québec, parce qu'elle a entraîné l'adoption, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, de la Loi sur les relations ouvrières, premier code du travail au Québec et, en particulier, première loi obligeant les employeurs à négocier avec les syndicats majoritaires?

**Saviez-vous que** la première femme ayant participé, en tant que déléguée de son syndicat à un congrès de la Fédération du papier s'appelait Yvette Dusseault, qu'elle était originaire de Beauharnois (Howard Smith Paper Mills), et que le congrès en question fut celui tenu à Chicoutimi, du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août 1948, marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération (on comptait alors les années à partir de 1923)?



**Un militant encore actif**  
Henri Vachon

## PROLONGATION DU DÉCRET DE LA CONSTRUCTION:

### La CSN dit oui, mais...

Y aura-t-il oui ou non une prolongation du Décret régissant les relations de travail dans l'industrie de la construction?

*«Les travailleurs de la construction ne doivent pas laisser passer une période favorable de négociations sans en retirer des bénéfices satisfaisants».*

Cette déclaration du secrétaire général de la CSN Michel Gauthier illustre bien l'attitude que les syndicats régionaux de la CSN-Construction ont adoptée face à l'hypothèse avancée par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) de hausser les salaires de 5% en échange d'une prolongation d'un an du Décret. À la suite d'une consultation effectuée auprès des syndicats régionaux, le secrétaire général a annoncé, lors d'une rencontre au ministère du Travail le 21 septembre dernier, que la CSN-Construction pourrait envisager une prolongation si les employeurs accordent les conditions suivantes: la prime de présentation au travail pour tous les salariés sans aucune exception; une formule d'indexation du coût de la vie accompagnée d'un enrichissement de 2%; une augmentation de la contribution des employeurs au fonds de pension de \$0.50 l'heure travaillée; la réduction du temps de travail; et la rédaction d'une clause assurant le maintien des conditions de travail lors de l'expiration du Décret.

La proposition de l'AECQ a été présentée à une personne-ressource nommée par le Ministère du Travail dans le dossier de la construction, M. Pierre N. Dufresne, alors que celui-ci a consulté les parties syndicales et patronale quant à l'interprétation de l'article 23.15 du Décret concernant la prime de présentation au travail. En août dernier, des travailleurs de chantiers industriels importants du Québec ont débrayé parce que des entrepreneurs ont refusé de verser cette prime à une partie importante des salariés. C'est à la suite de ces débrayages que le ministre du Travail a affecté M. Dufresne dans ce dossier.

#### MARAUDAGE?

D'après nos renseignements, une prolongation du Décret n'aurait pas comme effet d'annuler la période d'allégeance syndicale dans l'industrie de la construction prévue cette année pour la semaine du 4 au 8 novembre. Ce serait la prochaine campagne de maraudage, celle de novembre 1988 dans le cas d'une prolongation, qui serait annulée. Cette année, comme par les années passées, seuls les travailleurs qui souhaitent changer d'organisation syndicale doivent aller voter.

## La CSN-Construction à Radisson

Une délégation de la CSN-Construction, composée des camarades Jean-Luc Cadieux, Ted McLaren et Roger Trépanier, s'est rendue à Radisson (Baie James) en août dernier afin de discuter avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et la Commission de la santé-sécurité au travail (CSST) des conditions de travail et de vie au chantier L.G.2.A.

Les pourparlers, auxquels ont également participé les autres organisations syndicales présentes dans l'industrie de la construction, ont permis aux parties de s'entendre sur la composition du comité de chantier (une vingtaine de représentants de travailleurs) et sur la pause paritaire de sécurité au début de la semaine.

Les représentants de la CSN-Construction ont

profité de ce séjour pour rencontrer les travailleurs et s'informer de leurs conditions de vie sur ce chantier éloigné. Les ouvriers rencontrés se plaignent déjà de la qualité de la nourriture servie à la cafétéria de L.G.2.A et du fait qu'il n'y a pas de repas chauds le midi. C'est le genre de détails qui comptent lorsqu'on œuvre sur les chantiers éloignés et isolés.

#### 800 EMPLOIS

Au plus fort des travaux de L.G.2.A, en 1990, il y aura tout au plus 800 travailleurs sur ce chantier. L.G.2.A est une centrale d'appoint, c'est-à-dire qu'elle produira de l'électricité pour répondre à une sur-demande énergétique. Sur-demande qui, comme on le devine, devrait venir principalement des industries.



Jean-Luc Cadieux a discuté avec Aurèle Morin, un opérateur de tracteurs de Baie Comeau. Ce membre de la CSN-Construction travaille pour la compagnie Désourdy depuis déjà 18 mois. À tous les 54 jours, il «descend» chez lui.

# On en clause...

## LES ENTENTES PARTICULIÈRES

Un des principaux buts d'une convention collective est d'uniformiser les conditions de travail, d'aplanir les disparités, bref, de réparer certaines injustices qui prévalent presque toujours avant l'arrivée du syndicat.

Prenons l'exemple du contremaître qui permet à un salarié de quitter le travail quinze minutes avant l'heure parce que celui-ci est plus « productif », sans tenir compte de l'augmentation du risque d'accident de travail.

Avec le même exemple, cette hausse de productivité entraîne un « bonus » de Noël sans tenir compte que la machine sur laquelle travaille ce même salarié est neuve et mieux entretenue que les autres.

Dans le premier cas, il s'agit d'une matière négociée (heures de travail) et cette condition particulière devrait être abolie parce qu'elle entraîne une augmentation des risques d'accidents. Dans le second cas, le « bonus » n'est pas prévu à la convention. Cependant, il devrait être aboli pour les mêmes raisons. Il faut donc, pour faire un grief, qu'il y ait un fondement juridique dans la convention. Voici comment le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des épiciers unis Métro Richelieu (CSN) a réglé ce problème :

2.02 Aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la présente convention, ou aucune entente particulière relative à des conditions de travail non prévues dans la présente convention, entre un salarié et l'Employeur, n'est valable à moins qu'elle n'ait reçu l'approbation écrite du Syndicat.

Gilbert Lessard

## Une politique syndicale de l'immigration

C'est une pièce majeure qu'a adoptée le Conseil confédéral en faisant siennes la plupart des recommandations formulées par le comité confédéral sur l'immigration, estime la vice-présidente Céline Lamontagne, responsable du dossier.

La question de l'immigration connaît depuis plusieurs mois un certain nombre de rebondissements qui avaient démontré l'urgence, pour la CSN, d'adopter une politique syndicale élaborée et complète sur ce sujet. En effet, même si le cas des réfugié-e-s, par exemple, a occupé l'avant-



Céline Lamontagne

scène récemment, l'immigration, avec toutes ses conséquences, recouvre un champ encore plus vaste.

## L'APPUI FINANCIER AU SYNDICAT DU MANOIR

### Plus que jamais!

Plus que jamais, les travailleuses et les travailleurs du Manoir Richelieu ont besoin de votre support financier pour continuer la bataille. Si la CSN en est venue, il y a plusieurs mois déjà, à recourir à une cotisation spéciale pour appuyer le syndicat du Manoir, c'est que la situation dans laquelle se trouve ces travailleuses et ces travailleurs est un peu particulière. En effet, les statuts et règlements actuels du FDP ne leur permettent pas d'en recevoir des prestations de la même manière que tous les autres membres de la CSN en conflit.

Jusqu'à maintenant, la réponse des syndicats pour appuyer la lutte du syndicat du Manoir a été fantastique. Plus de 1,100 syndicats représentant environ 185,000 membres ont voté des appuis financiers sous diverses formes et

pour des périodes tantôt limitées, tantôt illimitées. Ces montants équivalent à une somme de \$50,000 par semaine. Par ailleurs, pour un grand nombre de syndicats, l'appui financier au syndicat du Manoir arrive à échéance très bientôt. Il est donc important plus que jamais que les cotisations spéciales soient prolongées.

Rappelons que toutes les sommes reçues sont versées au Syndicat du Manoir Richelieu qui administre entièrement son fonds d'appui. Vos cotisations spéciales servent d'une part à l'administration générale du syndicat, et d'autre part à soutenir financièrement ses membres et leur famille. Les montants hebdomadaires versés varient entre \$125 et \$150 par semaine selon si la personne a ou non une personne à sa charge.

Comme l'indique le comité confédéral, le débat est loin d'être clos. «*Devant l'importance de ce dossier, la CSN doit adopter des positions de principe claires en matière d'immigration et redéfinir, au besoin, ses moyens d'action afin d'améliorer les services à ses membres issus des communautés culturelles et mieux défendre les droits des travailleuses et des travailleurs immigrants*», estime le comité.

La démarche proposée dans la politique syndicale est axée sur l'unité, l'intégration à la société québécoise et à la communauté francophone, dans le

respect des cultures d'origine, de la défense et de la promotion de leurs droits.

En plus de formuler des propositions concrètes, le document adopté le 17 septembre apporte un grand nombre d'informations utiles sur les différentes lois en vigueur, sur la nature et l'importance de l'immigration au Québec, en insistant sur les conditions particulières des femmes immigrantes. On y trouve enfin un bref historique de la question.

on vit pas  
d'amour  
et  
d'eau fraîche

**FORTES**



Journée internationale  
des femmes

## Un concours...un vrai concours!

Nous amorçons (eh oui, déjà!) les préparatifs du 8 mars 1988, la Fête internationale des femmes. Pour nous toutes, le 8 mars demeure le moment privilégié de nous rencontrer, de faire le point sur les problèmes que vivent les femmes, et de réajuster nos perspectives de luttes. Le comité de la condition féminine de la CSN souhaite que le prochain 8 mars soit plus intéressant que jamais, et que la participation de toutes et tous soit le plus large possible.

Afin de partager aussi les préparatifs de cette fête, nous lançons un concours pour trouver le slogan du prochain 8 mars. Nous espérons que les comités de condition féminine des syndicats, des conseils centraux et des fédérations, et toutes celles qui le voudront bien, participeront à ce concours.

L'orientation retenue pour le slogan est la suivante: l'égalité des femmes, ça coûte des «sous» \$\$\$\$. Nous cherchons donc un slogan qui fasse clairement ressortir la nécessité pour les gouvernements de faire les choix politiques et budgétaires qui s'imposent pour assurer la réelle égalité des femmes. Qu'il s'agisse de la mise en place des programmes d'accès à l'égalité, du rè-

glement des discriminations, de la reconnaissance du travail des femmes au foyer ou du développement adéquat du réseau de garderies, toutes les mesures d'égalité entraînent des coûts.

Le slogan (c'est-à-dire une formule courte et frappante) retenu devra donc rappeler clairement que nous avons depuis longtemps précisé nos revendications, qu'il est temps d'agir et que cela «coûte des sous». Plusieurs têtes valent mieux qu'une pour trouver celui qui rendra au mieux l'orientation que nous voulons donner au 8 mars 88.

Bien sûr, la ou les gagnantes recevront un prix qui les ravira tout en leur permettant d'étendre leur culture (c'est une surprise)... Envoyer vos nombreuses et brillantes suggestions à:

Danielle Hébert  
Service de la condition féminine de la CSN  
1601 Delorimier  
Montréal, H2K 4M5  
**avant le 19 octobre prochain**

Le choix du slogan se fera par les responsables à la condition féminine de la CSN, des fédérations et des conseils centraux.

**BONNE CHANCE!**  
car...le jeu en vaut la chandelle!



## L'ODD, UN TÉMOIN HORS LES MURS

Une mère de 65 ans fouillée à nu, un détenu mis au trou à cause du «témoignage» d'un délateur, plus de 25 détenus qui s'auto-mutilent chaque jour à Bordeaux, le transfert d'un détenu dans un pénitencier à sécurité maximum parce que sa femme refuse les avances d'un gardien, un Xième prévenu qui se suicide dans un poste de police...

**Mais aussi:** un médecin qui accepte d'intervenir dans un cas critique, l'obtention du droit de vote pour les détenu-e-s, le retrait de fausses informations dans le dossier d'un détenu, l'annulation d'un transfert/sanction dans un super maximum, l'entrée du personnel médical de CLSC dans les prisons provinciales, l'installation de téléphones dans les rangées de cellules, le maintien de l'abolition de la peine de mort...

**Voilà pour le menu quotidien de l'ODD!**

Tout ça et bien davantage sans subvention de fonctionnement, mais avec la générosité du public. Serez-vous du nombre?

**OFFICE DES DROITS DES DÉTENU-E-S**  
1030 Cherrier, suite 300  
Montréal, Qué.  
H2L 1H9  
Tél.: (514) 522-5965

## Préparez votre sang!

Le 22 décembre 1986, pas moins de 530 donateurs et donneuses s'étaient présentés à la porte de la collecte de sang organisée par le Rassemblement des techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) et la CSN, en collaboration avec la Croix-Rouge, au sous-sol du siège social de la CSN. Pour une première, ce fut un grand succès. Tellement que le RETAQ et l'exécutif de la CSN ont décidé de répéter l'expérience cette année et se sont donnés comme défi de faire encore mieux. L'événement aura lieu le 21 décembre, au même endroit.

Pourquoi en parler si longtemps d'avance? Parce que selon les règlements de la Croix-Rouge, une personne ne peut donner de son sang plus d'une fois par trois mois... Alors, préparez-vous pour la clinique RETAQ-CSN du 22 décembre!



Les 150 avocats et avocates à l'emploi de l'Aide juridique et membres de la Fédération des professionnels et cadres de la CSN exercent des moyens de pression progressifs depuis le début du mois afin d'obtenir du Conseil du Trésor la parité salariale avec les substituts du Procureur général, également appelés «avocats de la Couronne».

La différence de rémunération entre ces deux types de «salariés de l'État», qui exercent essentiellement les mêmes fonctions (mais l'un contre l'autre...), peut aller jusqu'à \$10,500 par année.

Après avoir manifesté devant le Palais de justice (notre photo) le premier septembre, les disciples de Thémis ont débrayé les 14 et 15 du même mois.

Entre-temps, il avaient exercé diverses pressions sur leur employeur, notamment en référant chacun jusqu'à dix dossiers par semaine aux avocats de pratique privée, ce qui augmente les coûts pour le gouvernement de \$165,000 pour la région de Montréal seulement. Les avocats de l'Aide juridique soulignent en effet, pour soutenir leurs revendications, que le coût



moyen d'un dossier traité par un avocat de pratique privée est égal à 170% du coût moyen d'un dossier exécuté par eux.

Réunis dans trois syndicats affiliés à la FPPSCQ-CSN (Montréal, Laurentides-Lanaudière, Bas Saint-Laurent-Gaspésie), les avocats et avocates de l'Aide juridique ont également manifesté devant les bureaux du premier ministre Bourassa où ils ont pu discuter avec le chef de cabinet de celui-ci, mais sans plus de résultats jusqu'à présent.

#### Quelques chiffres

Rappelons que le réseau d'Aide juridique compte près de 150 bureaux dispersés dans 115 villes du Québec, emploie quelque 350 avocats et avocates qui présentent une expérience moyenne de 12 ans, dispose d'un budget de \$62 millions, et traite quelque 272,000 dossiers par année, dont 62% concernent des problèmes de matière civile et 38% de matière criminelle ou pénale.

## Loi sur les accidents et les maladies professionnelles : L'INVALIDITÉ

Profitons de ce que l'été a permis de rafraîchir les esprits de tout un chacun pour vous entretenir d'un sujet absolument pas drôle : l'invalidité suite à un accident du travail ou suite à une maladie professionnelle.

L'invalidité se définit selon deux critères : il faut que l'atteinte à l'intégrité physique ou psychique soit grave et prolongée. Par **grave**, on entend une incapacité physique ou psychique qui empêche l'individu accidenté de réintégrer un emploi «véritablement rémunérateur». Par **prolon-**

**gée**, on signifie une incapacité dont l'individu restera porteur toute sa vie et qui pourra éventuellement entraîner son décès.

#### LA PREUVE

Ce double critère implique un double niveau de preuve. D'abord une preuve médicale quant à l'état de santé de la victime, sur l'évolution que connaîtra sa santé et sur la relation entre cet état et l'accident de travail ou la maladie professionnelle. Ensuite, une preuve quant à l'incapacité de cette personne de se réinsérer sur le marché du travail.

Pour celle-ci, à la preuve médicale déjà apportée, s'ajoutent des éléments tels que l'expérience de travail de l'individu en

question, son niveau de scolarité, les restrictions fonctionnelles que lui impose son état de santé. On utilisera également comme preuve, s'il y a lieu, la tentative de réadaptation pratiquée par la CSST et qui, vraisemblablement, se sera avérée un échec. Enfin, si la personne en question a été déclarée invalide par la Régie des rentes du Québec (RRQ), la chose ne nuira certainement pas...

#### JURISPRUDENCE

Il n'existe pas de jurisprudence établissant clairement le critère définissant l'invalidité. Il s'agit donc de monter une preuve aussi solide que possible. Par exemple, dans le dossier AT-57884, on a eu recours à l'opinion de trois médecins

fortement réputés pour établir une perte de capacité physique égale à 25% et que celle-ci, à elle seule, s'avérait suffisante pour enlever à la requérante toute chance de trouver un emploi «véritablement rémunérateur».

Au contraire, dans le dossier AT-56863, les juges ont été confrontés à la question suivante : «comptenu de l'âge, de l'expérience de travail et de la scolarité de cet individu, croyez-vous qu'il lui sera possible de **trouver** un emploi approprié aux restrictions émises par ses médecins?» Les juges répondirent non et le travailleur fut déclaré invalide.

**Robert Bronsard**  
FATA 271-0901

# Parus récemment

## Le conflit de l'autorité

Un livre-témoignage du président du Syndicat des travailleurs de Marine Industries (CSN), François Lamoureux, sur les événements qui ont marqué la longue grève de 11 mois au chantier maritime de Sorel en 1984-85. L'auteur y livre son analyse du conflit et du rôle qu'y ont joué des dizaines de personnes de tous les milieux. Il y révèle également des faits et des anecdotes inconnus jusqu'à ce jour. On peut se le procurer, au prix de \$7.95, en écrivant à: Les Éditions du Renouveau Québécois, 3575 boul. Saint-Laurent, suite 819, Montréal H2X 2T7 (tél.: 514-849-0637).



## Si le travail m'était conté... autrement

Un livre publié par la CSN sur l'histoire des travailleuses de notre centrale. «Parfois trop bousculées que nous sommes par les événements quotidiens, peut-on lire sur la page couverture arrière, nous oublions que d'autres femmes avant nous ont travaillé, ont lutté pour éliminer la discrimination faite aux femmes. Ce qui est aujourd'hui réalisable l'est parce que ces femmes d'hier nous ont ouvert la voie. Les témoignages des militantes de

première ligne nous rendent l'audace et la modestie nécessaires afin de poursuivre le travail». Lancement officiel le premier octobre. Disponible au Centre de documentation de la CSN: 514-598-2151.

## La force des idées, la force du nombre

Un compte-rendu des témoignages reçus des gens ordinaires qui vivent dans leur quotidien les répercussions de la politique de désengagement social de l'État. Ces témoignages proviennent des audiences de la Commission populaire itinérante mise sur pied par Solidarité populaire Québec, elle-même une coalition créée en 1985 suite à un appel lancé par la CSN. La Commission a tenu ces audiences dans huit régions du Québec où elle a rencontré plus de 250 groupes et 900 personnes et reçu 130 mémoires. Disponible au Centre de documentation de la CSN au coût de \$3.00, plus les frais de poste: 514-598-2151.



## J' retraite quand ça me plaît!

Grâce aux gains obtenus lors de la dernière négociation du secteur public, le gouvernement a adopté en juin une loi qui permet désormais de prendre une retraite anticipée à compter de 62 ans sans en subir de pénalité financière. Ce fascicule explique les modalités d'accès à ce programme.



## Pour le Salvador

Le groupe de musiciens salvadoriens Cutumay Camones, qui a effectué plusieurs tournées en Amérique latine et en Europe, sera parmi nous le 10 octobre (au Tritorium de Montréal, 255 est Ontario, 20 heures).

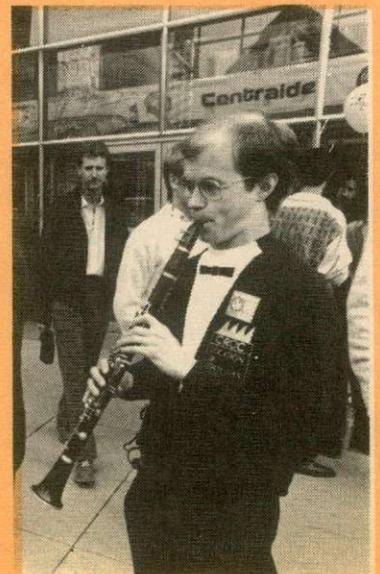
Directement branché sur le FMLN/FDR, ce groupe progressiste, composé d'une femme et de quatre hommes, tente d'exprimer par sa musique la lutte du peuple salvadorien pour la paix, la liberté et l'indépendance. Leurs chansons, en effet, parlent de ses gains et de ses victoires, de ceux qui sont tombés en donnant leur vie pour la libération de leur pays, du peuple salvadorien et de ses traditions, ses coutumes, ses espoirs, de ses femmes et de ses enfants, du pays et de sa beauté.

Pour eux, «la musique est une arme supplémentaire» pour la libération de leur pays, «c'est une musique sur la lutte quotidienne. Nos chansons racontent ce que nos combattants pensent, disent et font; elles racontent les souffrances de notre peuple, mais elles parlent également de sa sécurité future, le jour où le Salvador sera libre pour que nous puissions recevoir tous les peuples qui nous apportent présentement leur solidarité dans notre lutte».

Renseignements: Angelica Tomes: 514-271-2447.

## École de musique

Les membres du Syndicat du conservatoire (privé) de musique du Québec ont décidé, après une lutte de plus d'un an pour la reconnaissance syndicale, de se tourner vers la formule coopérative. Et ils ont fondé effectivement une coopérative d'enseignement de la musique. Sur notre photographie, on reconnaîtra le président du syndicat, Serge Bélanger, jouant un air de clarinette lors d'une manifestation des employé-e-s de Loto-Québec. Renseignements: 598-2021.



## Libre-échange

### Il faut un veto!

Le gouvernement Bourassa devrait réclamer et exercer un droit de veto à l'égard de toute entente de libre-échange. C'est ce qu'a soutenu la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, lors de sa parution, le 17 septembre, à la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

En effet, il est clair, pour la Coalition — formée de la CSN, de la CEQ, de la FTQ et de l'UPA —, qu'un traité de libre-échange canado-américain représentera nécessairement une ingérence dans les juridictions du gouvernement québécois, que ce soit au chapitre de la réglementation du commerce de certains produits, de la liberté d'action des sociétés d'État ou des programmes d'aide à l'industrie.

Par ailleurs, compte tenu que la conclusion du débat public sur le libre-échange ne pourra avoir lieu avant que le contenu du projet d'entente ne soit dévoilé, la Coalition a réclamé du gouvernement québécois la tenue de nouvelles audiences en commission parlementaire sur la base du contenu de tout projet d'entente de libre-échange qui aura été conclu entre les gouvernements canadien et américain.



### Une soirée d'échanges

La veille, quelque 500 membres des centrales s'étaient réunis au Tritorium du CEGEP du Vieux-Montréal pour écouter les interventions de plusieurs représentants des centrales, mais aussi de nombreux groupes et regroupements populaires.

Une occasion aussi pour activer la signature de la pétition contre le projet Mulroney-Reagan de libre-échange, qui circule actuellement un peu partout au Québec et au Canada.

## EN GRÈVE DEPUIS LE 3 JUILLET

### Reprise des négociations chez Beloit!

L'occupation du siège social de la multinationale américaine Beloit, à Pointe-Claire, par quelque 150 travailleurs de son usine de St-Joseph-de-Sorel, le 15 septembre dernier, n'aura pas été inutile. À l'issue de cette occupation, les parties syndicale et patronale se sont entendues pour reprendre les négociations, alors interrompues depuis deux semaines.

En grève depuis le 3 juillet, les syndiqués ont occupé le quartier général de cette compagnie du Wisconsin pour exiger que les contrats obtenus par l'entremise de prêts et de subventions émanant des deux paliers de gouvernement demeurent au Canada, et dans ce cas-ci à l'usine de St-Joseph-de-Sorel. Le président de ce syndicat CSN, Benoît Capistran, craint que la compagnie, qui opère des usines en Angleterre, au Brésil, aux U.S.A.,

en Italie, et ailleurs dans le monde entier, transfère à une de ses filiales le contrat pour la fabrication d'une seconde machine à papier pour la nouvelle usine de Domtar, à Windsor, dans l'Estrie. La rencontre n'a pas permis aux syndiqués d'obtenir de garanties formelles à ce chapitre mais le syndicat, nous assure Benoît Capistran, continuera d'intervenir auprès des responsables gouvernementaux en ce sens.

Il faut rappeler qu'en 1985, les gouvernements du Québec et du Canada ont consenti à la compagnie Domtar un prêt sans intérêt de dix ans au montant de 150 millions de dollars pour son projet de 1.5 milliards de dollars à Windsor, prêt conditionnel à la fabrication de deux machines à papier au Canada. De plus, Domtar s'est également vue accorder, en 1986, une subvention de 22 millions de dol-



Comme il fallait s'y attendre, les forces policières ont rapidement répondu à l'appel de la direction de Beloit lorsque ses syndiqués de Sorel sont allés lui faire connaître leurs doléances, massivement et directement dans les bureaux du siège social, à Pointe-Claire. Le président du syndicat Benoît Capistran (à gauche) s'est vivement objecté à l'avis d'éviction. Finalement, l'occupation aura duré une heure.

lars par le gouvernement du Québec pour ce même projet.

### EN 1984...

Le conflit qui oppose les employés et la compagnie trouve son origine à la signature de la dernière convention collective, en 1984. À cette époque pas si lointaine, les syndiqués avaient considéré la situation « périlleuse » de l'entreprise et, de bonne foi, consenti certains reculs dans leur convention collective, notamment au chapitre de la rémunération

des vacances.

Aujourd'hui, alors que la compagnie a dans son carnet de commandes des contrats pour les deux ou trois prochaines années, les travailleurs estiment qu'ils sont en droit d'obtenir des améliorations aux chapitres des salaires (ils demandent 7% par année), des vacances, du fonds de pension, de l'assurance-groupe, des jours fériés et chômés. Ils luttent également pour protéger leurs emplois contre les effets de la sous-traitance et de la flexibilité des métiers.

## La loi du plus fort

par Jacques Guay



Si vous étiez un homme d'affaires, confieriez-vous à un faiseur d'horoscopes le soin de vous conseiller? C'est pourtant ce à quoi ressemblait l'hebdo Les Affaires du 29 août, un faiseur d'horoscopes.

En effet, celui qui se dit « Le no 1 de la finance et de l'économie au Québec » titrait en manchette :

Sondage Som-Les Affaires

MALENFANT BAT LA CSN

53% des Québécois bien informés de l'affaire du Manoir Richelieu croient que Raymond Malenfant sortira gagnant

Le sondage, probablement bien fait (la plupart le sont, pourquoi pas celui-là?) indique aussi que 35% des répondants croient également que le conflit est nuisible à la politique de privatisation des entreprises du gouvernement Bourassa, 19% le contraire et 25% que l'impact sera nul. Voilà une opinion qui aurait pu tout aussi bien faire la une d'un hebdo destiné aux chefs d'entreprise.

Ce sondage me met mal à l'aise parce qu'il porte à la fois sur des questions qui ont une certaine pertinence, genre « avez-vous été bien informés? », et d'autres qui n'ont rien à voir avec le fond des choses, genre « qui sortira gagnant du conflit? ».

Le fond du conflit est en effet devant la Cour suprême et selon l'interprétation que feront les honorables juges de l'article 45 du Code du travail, une partie « gagnera » et l'autre pas, quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir de leur comportement dans le conflit.

Au-delà, par ailleurs, de la décision de la Cour suprême, les emplois doivent-ils être protégés lorsque des entreprises changent de main? Voilà une question sur laquelle les citoyens peuvent avoir des opinions. Mais leur demander de désigner un « gagnant » c'est aussi bête dans un conflit de travail que dans une série de la coupe Stanley. Et c'est plus bête que durant une campagne électorale où, au moins, ils sont les décideurs le jour du scrutin.

Dans les années quarante, une majorité de Québécois auraient peut-être désigné M. Duplessis « gagnant » contre les mineurs d'Asbestos et, quelques années plus tard, l'Associated Textile « gagnante » contre les tisserands de Louiseville et la Noranda Mines « gagnante » contre les travailleurs de Murdochville. Et ils auraient fait de bons pronostics dans chacun des cas. Cela n'aurait rien changé au véritable problème de droit et surtout de justice sociale que posaient chacun de ces conflits.

Cependant, M. Malenfant, « le toffe de la Malbaie », comme le qualifiait, avec sympathie, L'Actualité du mois d'août, poursuivait sa conquête des médias selon la stratégie de son « image maker », le relationniste Pierre Tremblay.

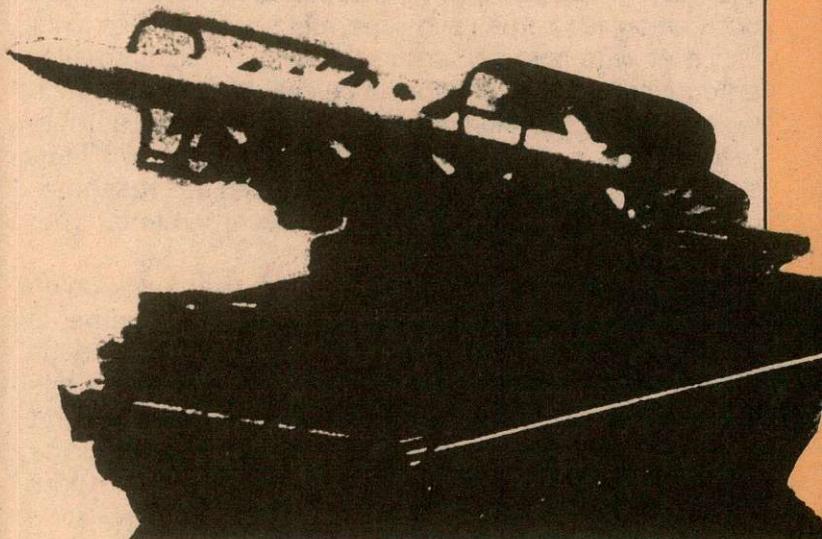
Non seulement le « toffe » faisait la une du magazine québécois de Maclean Hunter, mais il y avait droit à un véritable panégyrique dans lequel, au mépris de la présomption d'innocence et du « sub judice », il pouvait accuser la majorité des ex-syndiqués du Manoir Richelieu, des « capotés » selon lui, d'avoir mis une bombe dans son motel de Chicoutimi, du bleu méthylène dans l'eau de son Manoir et le feu dans la Mercedes de sa femme.

Comme l'écrit le journaliste Georges-Hébert Germain, « On l'écoute. On boit ses paroles. Un petit homme de 400 millions de dollars, c'est pesant ».

Et on le cite donc lorsqu'il déclare : « Qui c'est qui s'est fait arrêter par la Sûreté du Québec avec des bâtons de dynamite et des fusils? ». Des journalistes ont pourtant déjà été condamné pour outrage au tribunal pour moins que ça.

Enfin, c'est encore une fois beaucoup d'espace consacré à ce que le Vice-président aux publications québécoises de Maclean Hunter, M. Jean Paré, qualifiait de « conflit mineur dans un hôtel de campagne ».

Un conflit dont on peut se demander pourquoi diable il a eu lieu quand M. Malenfant déclare dans Finance, le 10 août : « Je pense qu'il n'y a fondamentalement aucun problème à cohabiter avec un syndicat ».



C'est vrai qu'il affirme également dans L'Actualité : « As-tu déjà conduit un char d'assaut? Tu devrais. C'est reposant. Parce que tu sais que tu ne resteras jamais pris. »

BLANCHIR LA SQ, UNE HABITUDE !



## AFRIQUE DU SUD

### Le bilan

Le 30 août dernier, une entente intervenait entre la Chambre des mines d'Afrique du Sud et le syndicat NUM (National Union of Mineworkers) mettant ainsi fin à une grève de 230,000 mineurs amorcée le 10 août précédent. Il s'agissait du plus long conflit dans le secteur des mines depuis la célèbre grève des mineurs blancs en 1922, laquelle avait duré deux mois et fait deux cents dix morts.

La décision de la NUM d'accepter des propositions que la base avait refusées quelques jours auparavant, et malgré un vote de grève endossé par 95% des membres, ne peut s'expliquer que par le contexte extrêmement difficile qui règne dans le pays. Manifestement, les dirigeants syndicaux ont craint le risque d'effritement du mouvement et la menace des licenciements massifs. Des cinq grandes

revendications de la NUM, soit la revalorisation de la somme versée pour les congés annuels, de 55% à 65% du salaire mensuel, trente jours de congé annuel, des augmentations de 27%, la reconnaissance du 16 juin (anniversaire des émeutes de Soweto) jour férié et payé, et le versement de cinq années de salaire à la famille d'un mineur décédé accidentellement, seule cette dernière demande fut partiellement satisfaite. Dorénavant, les veuves des mineurs morts au travail (600 en moyenne par année) recevront trois ans de salaire. Les augmentations s'échelonneront de 15% à 23,4%.

Appelé à commenter la fin de l'arrêt de travail qui aurait fait perdre quelque \$107 millions aux compagnies, occasionné un manque à gagner de \$70 millions aux mineurs, fait 10 morts, trois cents cinquante blessés et autant d'arrestations, de même que quarante mille licenciés (quelques milliers ne seront jamais réembauchés, des puits de

mines ayant été définitivement fermés) M. Ramaphosa, secrétaire général de la NUM, a déclaré: «*Ce n'est pas une retraite, seulement un pas de côté tactique, une répétition pour l'an prochain, une expérience pour le futur.*»

Rappelons que les syndicats n'ont été légalisés en Afrique du Sud qu'en 1979 et que la NUM n'a connu qu'une grève de deux jours en septembre 1984.

## BRÉSIL

### Quand la faim justifie les moyens

Demi-échec de la grève générale déclenchée le 20 août dernier à l'initiative de la CUT (Centrale unique des travailleurs), l'organisation ouvrière la plus à gauche du pays, pour protester contre la perte effrayante du pouvoir d'achat des travailleurs. Mais comment s'en surprendre? Deux ans après l'avènement de la nouvelle république au terme de 21 ans de régime militaire, le taux de syndicalisation au pays atteint à peine 10%! Et les syndicats brésiliens sont encore régis par une législation restrictive d'inspiration fasciste adoptée dans les années trente par Vargas, admirateur d'Hitler et de Mussolini. Ainsi, le droit de grève n'est pas reconnu (même s'il est exercé) et un impôt syndical est prélevé par l'État sur les salaires pour entretenir les appareils corporatistes. D'où la faiblesse des syndicats. Contre l'inflation qui atteint 1000 p. cent par année, les millions de pauvres de la huitième puissance économique du monde ont donc recours aux émeutes, comme celle déclenchée au début juillet. Le régime, officiel ou non, riposte par la violence: les «escadrons de la mort» auraient assassiné 1000 personnes depuis un an dans les «favelas» (bidonvilles).

## LE MONDE

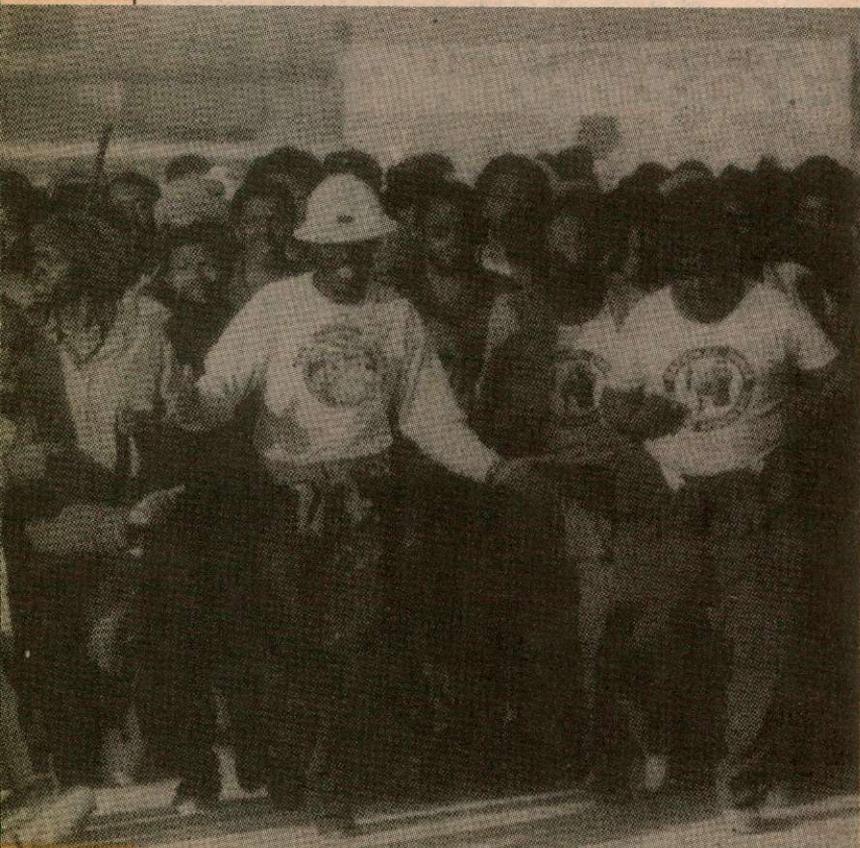
### Un métier dangereux

Le rapport annuel de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) sur les violations des droits syndicaux indique que 200 personnes ont été assassinées du fait de leurs activités syndicales en 1986 et au début de 1987. Le rapport nous apprend aussi que 4,500 syndicalistes ont été emprisonnés. Quelque 55 pays sont visés par les accusations de la CISL, les dictatures de droite, bien sûr, comme le Chili, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, le Salvador, mais également certains États de tradition démocratique. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Canada sont en effet critiqués pour les restrictions imposées aux négociations collectives. L'URSS n'échappe pas à la critique, notamment pour avoir laissé mourir en prison Mark Morozon, ancien militant de l'Association interprofessionnelle libre des travailleurs (SMOT).

## HAÏTI

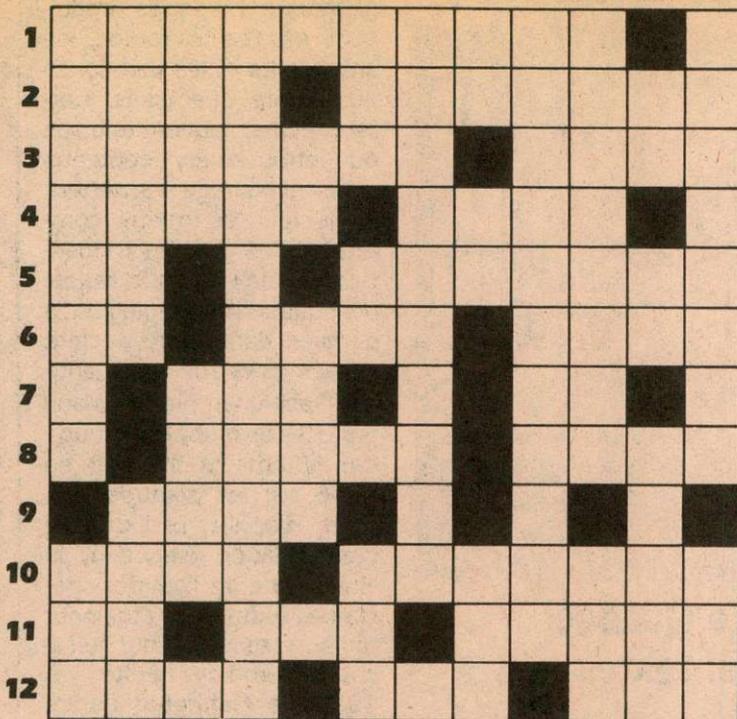
### La longue route

Elle est longue, la route qui conduira le peuple du pays le plus pauvre de la terre à la démocratie et à la justice. Le 30 juillet dernier, une grève générale fut largement suivie, tant à Port-au-Prince que dans plusieurs villes de province. Son but? Manifester clairement au Conseil national de gouvernement (CNG) que la dictature devait prendre fin. La troupe tira: on compta dix morts. La lutte continue. Avec le courage. Et ce beau mot de Kierkegaard: «*Le tyran meurt et son règne s'achève. Le martyr meurt et son règne commence.*»



C'est par un vote de 95% que les mineurs d'Afrique du Sud avaient déclenché la grande grève du 10 août dernier.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



## Horizontal

- Président de la FTFP-CSN qui a donné son nom à un centre syndical de ville de La Baie (voir page 14).
- Objet volant non identifié. — Animaux qui volent.
- Habitant de la Lorraine. — Non en russe.
- Reste d'un morceau de bois dont une partie a brûlé. — Poisson.
- Symbole de l'argon. — James Fenimore Cooper a écrit un livre à propos du dernier d'entre eux.
- Deux voyelles. — Quand on a une pierre sur le ... ça fait mal. — Petit du bœuf et de la vache.
- Ce n'est pas là-bas. — Prénom de Capone.
- Mouvement de la mer. — Judas était présent à la dernière...
- S'écrit également paye.
- Conifères. — Têtes d'écluses.
- Métal précieux. — Dans la rose des vents. — Ponte en lettres mêlées.
- Quadruple voyelle. — Régime d'épargne-actions. — Animal têtue.

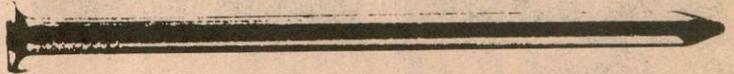
## Vertical

- Écrivain français à qui l'on doit des Contes philosophiques. — Écrivain américain à qui l'on doit des Histoires extraordinaires.
- La partie la plus blanche de l'éléphant. — Le contraire de meilleure.
- Centre national de recherche scientifique. — Chef de prière dans les mosquées.
- Partie de la caisse enregistreuse où l'on met l'argent.
- Douze mois. — Irlande.
- Le mari de la reine. — Note de la gamme. — Vaste étendue d'eau salée.
- Petit de la dinde.
- Carte à jouer. — Interjection. — Société protectrice des animaux.
- Militant de la CSN qui a donné son nom à un centre syndical de la ville de Jonquière (voir page 14).
- Écaillée en lettre mêlées. — Trois voyelles.
- Deux voyelles. — Alcoolique anonyme. — Empereur romain.
- Épuisé. — Sainte.

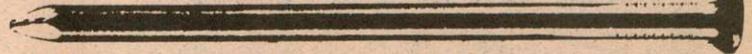
**Solution page 30**

## QUIZ

1. Combien de travailleurs «actifs», environ, compte l'industrie de la construction au Québec?  
100,000      125,000      85,000



2. De ce nombre, quel pourcentage sont des travailleuses?  
6%      2.1%      0.006%

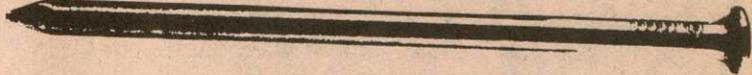


3. Combien d'employeurs «actifs»?  
41,000      24,000      15,000



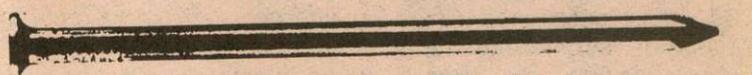
4. Combien d'organisations syndicales sont présentes dans l'industrie de la construction?

3      5      2



5. Quel pourcentage des travailleurs de l'industrie représente la CSN-Construction?

24.2%      19.8%      33.8%



6. Dans quelle catégorie d'âge se retrouvent la majorité des travailleurs de la construction, en 1987?

20-30 ans      30-40 ans      40-50 ans      50 ans et plus



7. En 1986, 40% des travailleurs de la construction avaient:

- moins de 10 ans d'expérience
- moins de 5 ans d'expérience
- moins de 3 ans d'expérience



## Réponses:

- La réponse est 85,000.
- La réponse est 0,006%.
- La réponse est 15,000.
- La réponse est cinq: la CSN-Construction, la FTQ-Construction (international), la CSD-Construction et le Syndicat de la Côte-Nord.
- La réponse est 19,8%. La FTQ en représente 41,8%, le PQMC (inter) 27,2%, la CSD 9,4% et le Syndicat de la Côte-Nord 1,6%. Seuls la CSN, la FTQ et le PQMC sont habilités à négocier la convention collective.
- La réponse est: 30-40 ans.
- La réponse est: moins de trois ans d'expérience.



## Michel Rivard

L'été dernier, alors que nous étions assis à une terrasse sur la rue St-Denis à Montréal, un jeune couple américain, francophile par surcroît, nous demande, avant de retourner chez lui, de lui suggérer des microsillons représentatifs de la jeune musique québécoise. Nous avons proposé à ce médecin et à cette infirmière de Springfield, Massachusetts, l'achat d'un, voire du seul disque du «Quatuor de saxophones de Montréal» sous la direction de Walter Boudreau, autrefois (1969-1972) de l'Infonie, et du tout récent disque de Michel Rivard, «Un trou dans les nuages».

Ces pèlerins (bon an mal an, ils reviennent au Québec) ont rapporté un album qui nous révèle un Michel Rivard toujours aussi talentueux, inventif, et, finalement, plus mature et grandi de la paternité. Avec «Un trou dans les nuages», la période adolescente du défunt et populaire groupe «Beau Dommage» est donc effectivement révolue. Et Rivard affiche et signe des textes toujours bien sentis, intelligents, et parfois humoristiques. Ce disque contient de très jolies pièces intitulées «Je voudrais voir la mer», sur laquelle on retrouve Geneviève Paris à la guitare, et, on s'en doute, la pièce titre de l'album: «Un trou dans les nuages». En plus, il faut souligner deux petits bijoux: «Petit homme» et la charmante tounne «Oh! petits enfants» qui tourne beaucoup à la radio.

Voilà un bon et beau disque à avoir dans sa collection pour celles et ceux qui ne le possèdent pas déjà.

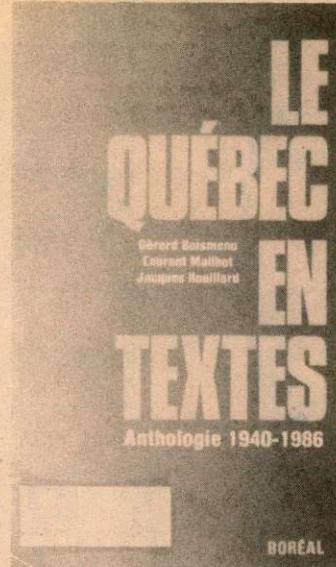
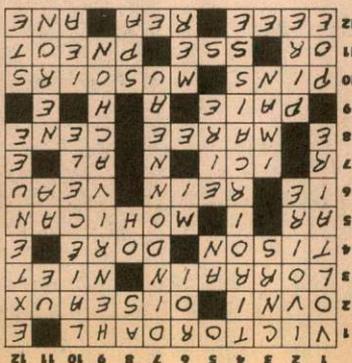


## Cinéma... luttés... et raisins

«Les travailleurs des vignobles en colère», est le titre d'un «vidéo» couleur d'une trentaine de minutes qui démontre que l'utilisation de cinq insecticides par les vignobles Californiens tuent ou handicapent les cueilleurs de raisin et les consommateurs. D'ailleurs, ce document démontre que des enfants de ces travailleurs et travailleuses, d'origine mexicaine pour la très grande majorité, viennent au monde malformés ou cancéreux. Pour que les riches viticulteurs n'emploient pas ces poisons, le célèbre leader du «United farm workers of America», Cesar Chavez, demande à la population de boycotter les raisins de la Californie. Ce boycottage devrait être aussi important que celui de 1970 alors que ces travailleurs et travailleuses agricoles luttèrent pour s'organiser en syndicat.

Les Conseils centraux possèdent tous une copie de ce vidéo.

Michel Crête



## Le Québec en textes

anthologie 1940-1986

par Jacques Rouillard, Gérard Boismenu et Laurent Mailhot, respectivement professeurs d'histoire, de science politique et de littérature à l'Université de Montréal.

Si Rome ne s'est pas bâtie en un jour, le Québec non plus, peut-on affirmer à la lecture de cette œuvre impressionnante qu'est **Le Québec en textes**. Refaire par écrit l'itinéraire parcouru par la société québécoise depuis la Deuxième Guerre mondiale était un projet ambitieux pour ce groupe de chercheurs de l'Université de Montréal mais combien indispensable pour tous ceux et celles qui veulent prendre une bonne bouffée d'histoire.

Plus de soixante recueils de textes ou anthologies mettant à contribution diverses personnalités intellectuelles ou artistiques québécoises ont été juxtaposés pour former une mosaïque reconstituant les moments importants et souvent contradictoires qui ont marqué le développement du Québec contemporain.

Dans **Le Québec en textes**, les mots changements, mutations, modernisations, employés fréquemment pour caractériser la période de

l'après-guerre, ont une connotation différente au sens historique puisqu'ils traduisent en réalité toutes les ambiguïtés et les paradoxes du peuple québécois. Certains écrits, souvent épuisés ou introuvables, contenus dans cet ouvrage permettent au lecteur de mieux comprendre les grandes tendances sociales, culturelles, politiques et idéologiques perçues dans notre société depuis près de cinquante ans: par exemple, le manifeste **Refus global** du groupe des Automatistes, rédigé en 1948 par les peintres Borduas, Riopelle, Leduc et le poète Claude Gauvreau; le **Monologue de l'ouvrier spécialisé**, extrait de À toi, pour toujours, ta Marie-Lou, de Michel Tremblay, édité en 1971; le **Manifeste démocratique** de Pierre Elliott Trudeau, paru dans la revue Cité Libre en octobre 1958; le **Manifeste du Front de libération du Québec**, diffusé au cœur des événements d'octobre 1970; le **Projet de souveraineté-association** du Parti québécois suivi du **Manifeste des Québécois pour le non** à la fin des années '70; les **Notes sur le non-poème et le poème** de Gaston Miron, extrait de L'Homme rapaillé publié en 1970; les paroles de la chanson originale **Mon pays ce n'est pas un pays c'est un job** de Robert Charlebois et Réjean Ducharme, etc...

Complètement revus et mis à jour, les textes de cette anthologie s'ordonnent sur la base de deux grandes périodes, soit celle de 1940 à 1960 et celle de 1960 à 1986. Tous aussi intéressants les uns que les autres, ils nous permettent d'effectuer un retour en arrière et de réaliser à quel point il est devenu important de se chercher de nouvelles perspectives d'avenir dans un Québec moderne: «Les créateurs, interprètes et animateurs culturels auront été les premiers à s'en apercevoir, à s'en préoccuper».

Publié par Les Éditions du Boréal, 622 pages.

Diane Lapointe

## La soumission

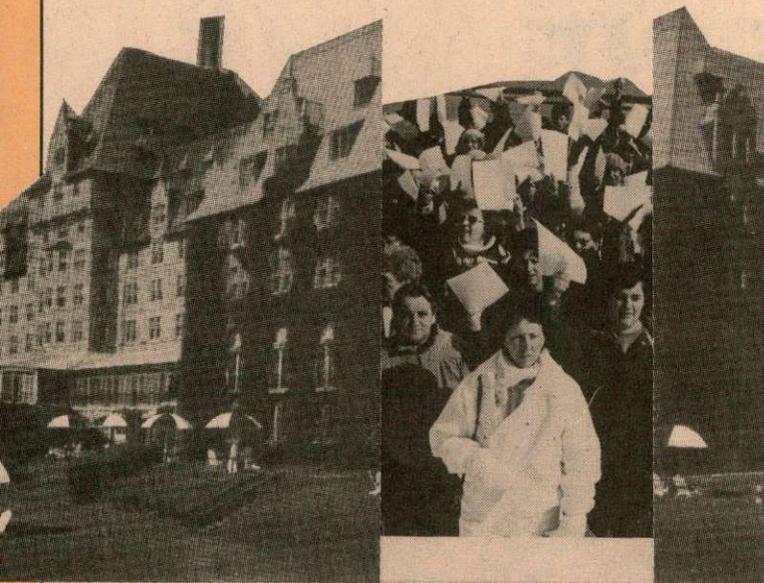
—L'interviewer à Raymond Malenfant: **«Vous achetez un autre château dans l'Ouest? Est-ce que vous l'achetez pour des «peanuts» lui aussi?...»**

—Malenfant: **«Je suis allé en soumission publique... c'est parce que personne ne voulait l'acheter.»**

—L'interviewer: **«C'est ça, votre truc? Vous achetez des affaires qui ne marchent pas?»**

—Malenfant: **«Vous savez, quand tu vas en soumission publique, t'as un rabais...»**

Raymond Malenfant est constant dans son discours. Depuis des mois et des mois, il répète



que lui, il a acheté du gouvernement une **«bâtisse vide»**. Qu'il a eu la grandeur d'âme d'offrir aux anciennes employées du Manoir qu'elles lui présentent une demande d'emploi, que 85 de celles qui l'avaient fait (sur une centaine) avaient été embauchées mais que c'est la CSN qui a empêché les autres de le faire (!!!).

**«Je pensais qu'ils auraient pris ce qui passait»**, poursuit-il, avant de résumer sa philosophie de la vie: **«Dans la vie, il faut ce que tu saches ce que tu veux. Tu veux travailler,... ou pas?»**

Voilà le problème, avec nos Raymond Malenfant de tous acabits.

Ils sont dans l'incapacité totale de concevoir que des travailleuses et des travailleurs **veulent** travailler, **aiment** leur travail, tiennent à ce qu'il soit **bien fait**, à ce que le client soit satisfait et revienne.

Raymond Malenfant a mis les emplois du Manoir Richelieu **«en soumission publique»** comme il achète des bâtisses vides, parce que son contrat avec le gouvernement québécois l'obligeait à embaucher du monde de la région. Et il comptait bien qu'en cette «matière» aussi, la main-d'œuvre en soit une **«à rabais»**. Et au surplus, qu'elle soit bien consciente qu'elle serait **«en soumission»**, c'est-à-dire sans syndicat — **«le syndicat des Dufour»** — et sans **«convention collective qui monte au ciel»**.

Pour les travailleurs et les travailleuses, cependant, une **«soumission publique»** ne signifie pas qu'il faille se soumettre publiquement...

— **«Où est l'erreur?»**, demande l'interviewer.

— **L'erreur**, répète Malenfant pour la centième fois, **c'est quand la CSN a empêché les «gens» qui travaillaient là avant de faire leur demande d'emploi chez-nous»**.

Non. La véritable «erreur», aux yeux des Raymond Malenfant de tous acabits, c'est que de simples employé-e-s, dans une région lourdement éreintée par le chômage, aient l'effronterie de ne pas **«prendre ce qui passait»**, la fierté de ne pas s'étaler en **«soumission publique»**, le courage de ne pas s'offrir **«à rabais»**, la dignité de ne pas manger dans la main de n'importe quel **«créateur d'ouvrage»** — comme Malenfant se qualifie lui-même — et d'exiger le respect du seul rempart qui leur restait collectivement en tant que travailleurs et travailleuses: leur syndicat.

— **«Aviez-vous le choix de faire ce que vous avez fait?»**, demande l'interviewer à la toute fin de l'émission.

— **«J'avais le choix... j'ai fait ce que je devais faire...»**, répond-t-il en toute sincérité.

Elle est là, «l'erreur»: il le dit en toute sincérité!!!...

Jean-Pierre Paré

18 OCTOBRE 1987

QUÉBEC

MANIFESTATION NATIONALE  
POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT  
LIBRE ET GRATUIT

**MATERNITÉ**  
*un choix*  
**AVORTEMENT**  
**UN DROIT**



Rassemblement sur les plaines d'Abraham

(face au musée du Québec)

**13 heures**

pour information : Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit.

C.P. 1261, Succ. Desjardins, Montréal. (514) 522-7776

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** : Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue - Myriam Bouchard - (819) 762-9298 / **BAS ST-LAURENT** : Collectif de Rimouski pour la santé des femmes - (418) 722-4797 / **CÔTE-NORD** : Maison des femmes de la Côte-Nord - (418) 296-4733 / **ESTRIE** : Association étudiante du CEGEP de Sherbrooke - Chantal Charest - (819) 563-9122 / **LANAUDIÈRE** : Conseil Central de Lanaudière CSN - Rita

Lachapelle - (514) 759-0762 / **MAURICIE** : Centre de santé des femmes de la Mauricie - Michéline Fontaine - (819) 878-1661 / **MONTRÉAL** : Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit - (514) 522-7776 / **OUTAOUAIS** : Clinique des femmes de l'Outaouais - (819) 778-2055 / **QUÉBEC** : Centre de santé des femmes de Québec - (418) 523-7107 / **SAGUENAY LAC ST-JEAN** : Danielle Bouliane - (418) 545-1575